



## Sécurité, prévention : ils nous protègent p. 18

**p. 6**  
Vivez un bel été  
villebonnais

**p. 24**  
Elie Soheen,  
en plein rêve

 Ville de Villebon-sur-Yvette  
 [www.villebon-sur-yvette.fr](http://www.villebon-sur-yvette.fr)  
 Application mobile Villebon



# Sommaire

- 3 - Édito
- 4 - En image
- 6 - Actualité
- 18 - Dossier
- 24 - Rencontre
- 26 - Détente et lecture
- 28 - Villebon naturellement
- 30 - Vie économique
- 32 - Vie associative
- 38 - Carnet
- 40 - Conseil municipal
- 43 - Vie pratique
- 44 - Expressions
- 46 - Histoire de Villebon



**06**  
**ACTUALITÉ**  
Sport, jeux,  
lecture...  
À Villebon, l'été  
est animé !



**10**

**ACTUALITÉ**  
Restauration, accueil périscolaires ou encore Pti'Bus, préparez la rentrée sur le Portail Famille !



**18**

**DOSSIER**  
La Police municipale et la Gendarmerie veillent à la sécurité des habitants.



**26**  
**VILLEBON  
NATURELLEMENT**

La Ville lutte de façon naturelle contre les chenilles processionnaires.

**24**

**RENCONTRE**  
Elie Soheen publie « À la croisée des rêves », son premier roman.





La Ville s'engage dans  
le nécessaire **changement  
de mentalité autour  
du handicap.**

# Un simple devoir d'humain

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

**N**otre pays ne sait pas gérer le handicap. Cette affirmation peut choquer des professionnels de la santé comme des familles concernées, mais si nous nous comparons à d'autres pays aussi avancés que nous, le retard de la France en ce domaine est patent.

Les parents d'enfants handicapés se reconnaîtront pour la plupart dans mes propos : en France on a chargé depuis 70 ans des associations de parents de construire et gérer des lieux d'accueil pour leurs enfants : foyers de jour, foyers de vie, instituts médico-pédagogiques ou médico-professionnels ont tous à leur tête des conseils d'administration composés essentiellement de parents.

On se trouve en France dans la situation ubuesque que l'on pourrait décrire ainsi : une ville déciderait d'un nouveau lotissement. Une fois installés, les familles viendraient voir le Maire et lui demanderaient où se trouve l'école. Le Maire leur répondrait : « c'est une bonne question, construisez l'école et moi je la financerai ! »

Quel citoyen accepterait pareille situation ? C'est pourtant ce que fait notre pays envers les familles dont l'un des membres est porteur d'un handicap.

Autre sujet d'inquiétude : dans notre pays, plus de 20 000 personnes âgées de 60 ans et plus, porteuses d'un handicap, vivent chez leurs parents ! Quel avenir leur prépare-t-on ?

Nous devons tous changer notre regard sur les personnes porteuses d'un handicap, quel que soit leur âge, quelle que soit leur pathologie. Notre politique nationale, aussi généreuse soit-elle, les a toujours mises à l'écart, enfermées dans des établissements « spécialisés ». Il est urgent de les considérer comme des citoyens à part

entière, de leur permettre de vivre au milieu de nous, avec nous.

C'est le projet de la fondation OVE qui va bientôt démarrer le chantier de CAP Villebon - Cité de l'Autonomie et du Partage, dont le but est bien une intégration dans la Ville au même titre que tous les Villebonnais, en tant que Villebonnais à part entière. Nous aurons l'occasion d'en reparler abondamment dans les prochains mois.

C'est aussi le projet de la journée paralympique du 23 juin et du soutien de la Ville à Arnaud Grandjean, athlète mal-voyant qui pourrait nous donner à tous des leçons de courage et de ténacité.

Dans nos crèches, dans nos écoles, les professionnels sont déjà formés à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap au milieu de tous les autres et ils y travaillent avec une compétence qu'il faut saluer.

Villebon-sur-Yvette, à son échelle et avec ses moyens, s'engage dans ce nécessaire et urgent changement de mentalité qui doit commencer dès le plus jeune âge : personne ne doit vivre en marge de la société pour une raison liée à un handicap physique ou mental.

Il s'agit là d'un simple devoir d'humain : je sais que vous y êtes tous sensibles.

Dominique Fontenaille  
Maire de Villebon-sur-Yvette

*Bien cordialement à vous,*



Nos publications  
sont téléchargeables sur  
[www.villebon-sur-yvette.fr](http://www.villebon-sur-yvette.fr)

Retrouvez notre  
page **Facebook**

Retrouvez nos photos  
sur **Flickr**

Retrouvez nos publications  
en ligne sur **Calaméo**

Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication  
Hôtel de Ville • Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette • Tél. 01 69 93 49 00 •  
votremairie@villebon-sur-yvette.fr • www.villebon-sur-yvette.fr • Directeur de la  
publication : Romain Millard • Comité de rédaction : Isabelle Morisse, Cécile Claraz,  
Camille Sourbet, Emilie Girard • Photos : Mairie de Villebon-sur-Yvette • Couverture :  
Police municipale sur les bords d'Yvette • Tirage : 6 100 ex. • Création graphique et mise en  
pages : agence scop communication 12377-MEP - Tél. 02 38 63 90 00 - Certification ISO 14001.  
[Les articles de la vie associative et la libre expression sont sous l'entière responsabilité  
de leurs auteurs.]

## Rendez-vous festif autour de l'Olympisme 🇫🇷

**23/06** – À l'occasion de la Journée mondiale olympique, les Villebonnais sont venus nombreux profiter d'animations festives et sportives sur la place Gérard-Nevers. Mur d'escalade, parcours aventure, jeux de la Ludothèque, concert... : le parvis de la Mairie s'est animé sous les rires des visiteurs heureux de se retrouver. L'esprit paralympique était à l'honneur avec deux parcours handisportifs permettant de se mettre dans la peau d'un coureur malvoyant. Aux côtés d'Arnaud Grandjean, paratriathlète soutenu par la Ville et de Toumy Degham, son guide, les sportifs ont pu s'essayer à cet exercice demandant confiance et cohésion avec son binôme.





# Vivez un bel été villebonnais

Sport, jeux, lecture... Passez un Été animé et convivial ! Sortez et promenez-vous en ville : vous passerez certainement devant un jeu à partager, un livre à découvrir ou une séance de sport.

## Été au bord de l'eau

A noter : pas d'animations le mardi 13 juillet et du 2 au 13 août.

Îlot de fraîcheur aux beaux jours et lieu de balade agréable, la promenade de l'Yvette accueille tout l'Été les animations de la Médiathèque et de la Ludothèque. Que vous soyez lecteur solitaire, adepte de contes à partager, de jeux de société ou de jeux en plein air, vous trouverez votre bonheur au bord de l'eau. Les médiathécaires et ludothécaires vous ont préparé de beaux après-midis pour vous amuser en famille ou entre amis.

**Jusqu'au mardi 31 août de 15 h à 18 h, accès libre**

- **Mardi** : on joue et on lit près de l'aire de jeux de la Mairie.
- **Mercredi** : on joue près de l'aire de jeux de la Mairie.
- **Judi** : on joue et on lit près de l'aire de jeux des Côteaux.

En cas d'intempéries, on reste au sec ! Les animations sont annulées et la Ludothèque vous ouvre ses portes.

## Été lecture



Un nombre illimité de livres et de CDs à emprunter, voici le programme de la Médiathèque cet Été ! Profitez-en pour découvrir les nouveautés ou réviser vos classiques jusqu'au samedi 11 septembre. Vous pouvez également emprunter

en complément 4 revues, 2 textes lus sur CD, 5 DVDs et 5 documents sonores jeunesse. Les nouveautés de l'espace Image et Son restent disponibles en prêt classique de 4 semaines.

### Médiathèque

Ouverture les mercredis de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h jusqu'au 30 août. Retour des horaires habituels le mardi 31 août.

Tél. 01 69 93 49 15

[mediatheque@villebon-sur-yvette.fr](mailto:mediatheque@villebon-sur-yvette.fr)

## Été sportif

### Pour les 14-25 ans

Jusqu'au 16 juillet et du 23 au 31 août, le temps est à l'exercice avec les activités Sport Vacances. Street workout, multi-sports, musculation... Retrouvez le programme complet et les modalités d'inscriptions sur le site de la Ville. Encadrés par un animateur professionnel, ces rendez-vous sportifs se déroulent dans le respect des consignes gouvernementales et des normes sanitaires.

### Pour tous

La Ville compte de nombreux terrains sportifs en libre accès. Êtes-vous plutôt basket, handball, foot ou pétanque ? Faites votre choix pour vous amuser au grand air !

- Au terrain Andersen (promenade de l'Yvette) et au plateau Prunier (allée des Lilas), essayez-vous au basket ou au handball.
- La musculation et le street workout vous tentent ? Rendez-vous au Parc 2 la Roche (rond-point de l'Europe).
- Au terrain des Casseaux (rue Marcel-Pagnol), pratiquez le football, le handball ou le basket.
- Un autre terrain de basket vous attend au square de Villiers (rue de Villiers).
- Pour profiter d'un grand terrain en herbe adapté à plusieurs sports, rendez-vous au terrain de la Plesse (rue du cimetière).
- Envie de partager une partie de pétanque ? Direction le Parc 2 la Roche et le square du Bas de la Ferme.

Le terrain Andersen, le parc 2 la Roche, le terrain de la Plesse et le square du Bas de la Ferme sont ouverts tous les jours sans condition d'horaire (hors éventuel couvre-feu).

Le plateau Prunier, le terrain des Casseaux et le square de Villiers sont ouverts tous les jours de 9 h à 19h30.



## Été ludique

Et si vous partiez en vacances avec des jeux pour vous amuser ? Les ludothécaires vous attendent pour vous conseiller dans vos emprunts ou jouer sur place.

### Ludothèque

Ouverture les mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12 h jusqu'au vendredi 30 juillet et du mardi 17 au vendredi 27 août. Retour des horaires habituels le mercredi 1<sup>er</sup> septembre. Fermeture du 3 au 13 août.  
Tél. 01 69 93 49 34  
ludotheque@villebon-sur-yvette.fr

Les animations et accès aux structures municipales se tiendront sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.



# Cet Été, profitez des aires de jeux !

Au cours du Printemps, la Ville a opéré des travaux de rénovation sur 3 des 6 aires de jeux que compte la Commune. Profitez de l'Été pour les (re)découvrir et vous y amuser en famille.



**T**oboggan, tourniquet, balançoire... Rendez-vous aux aires de jeux ! Ces espaces appréciés des Villebonnais sont répartis sur l'ensemble de la ville pour le bonheur de tous. Avec l'arrivée des vacances scolaires, n'hésitez pas à vous y arrêter pour partager un moment ludique au grand air.

## 6 aires de jeux à Villebon

### Parc de la Mairie

Promenade de l'Yvette

3-12 ans

### Square du Bas de la Ferme

Rue du Bas de la Ferme

3-12 ans

### Les Grimprés

Promenade de l'Yvette (en bas de la résidence des Coteaux) 3-8 ans

### Square de Villiers

Rue de Villiers

1-12 ans

Ouvert de 9 h à 19h30



### Centre sportif Saint-Exupéry

Rue Las Rozas de Madrid

1-14 ans

### Parc 2 la Roche

Rue de Palaiseau

À partir de 14 ans et 1m40.

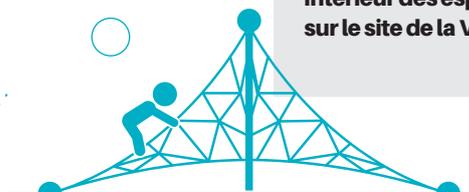


## Bon à savoir

Quelques règles à respecter dans les aires de jeux villebonnaises :

- Aires **réservées aux enfants sous la surveillance d'un adulte accompagnateur**, en fonction de la tranche d'âge indiquée.
- Aires **interdites aux chiens** même tenus en laisse.
- **Respect de la propreté** et utilisation des poubelles à proximité.
- **Pique-nique et barbecue interdits** dans l'enceinte de l'aire. Vous trouverez des tables de pique-nique le long de la promenade de l'Yvette.
- **Port du masque obligatoire à partir dès 11 ans** sauf pour la pratique sportive.

**Retrouvez l'arrêté de règlement intérieur des espaces publics sur le site de la Ville.**





## Un « Été chaleureux » pour les Séniors

**Pendant la période estivale, la Ville reste attentive à ses aînés et aux personnes fragiles. Avec l'opération « Été chaleureux », le Service Municipal des Retraités (SMR) et ses agents veillent au bien-être des personnes âgées isolées.**

« **T**out va bien aujourd'hui ? Avez-vous suffisamment bu ? Avez-vous un besoin particulier ? ».

En juillet et en août, un agent du Service Municipal des Retraités (SMR) décroche chaque jour son téléphone ou se déplace à domicile pour rester en contact avec des Séniors s'étant préalablement inscrits. « *Dans une période où les températures augmentent ces moments d'échanges privilégiés permettent de rassurer les Séniors pendant l'absence de leurs proches* » explique Sylvie Dubois, agent du SMR. « *Ils facilitent la transmission des conduites à tenir en cas de fortes chaleurs. L'opération Été chaleureux donne la possibilité au SMR de relayer une demande d'assistance et surtout de rompre l'isolement en maintenant le lien social. Les Séniors peuvent ainsi se maintenir à leur domicile tout en bénéficiant d'une présence rassurante au quotidien* ».

### Une opération, 3 actions

L'opération « Été chaleureux » s'articule autour de 3 actions à la carte : des appels téléphoniques 7 jours sur 7, des visites à domicile 5 jours dans la semaine et la livraison de petites courses à titre exceptionnel.

En cas de canicule, le Service Municipal des Retraités contacte l'ensemble des personnes fragiles pour s'assurer de leur bonne santé et les conseiller sur les mesures à appliquer. Ces services sont accessibles aux Séniors s'étant préalablement inscrits auprès du SMR. Vous n'avez pas encore effectué cette démarche ? N'hésitez pas à le contacter !

**Service Municipal des Retraités**  
**Tél. 01 69 93 49 10**  
**smr@villebon-sur-yvette.fr**

# Bien préparer la rentrée

**Restauration scolaire, Centre de Loisirs, Pti'Bus... Organisez la rentrée du jeudi 2 septembre, pensez à inscrire vos enfants.**

**Pour des demandes simples et rapides, sans sortir de chez soi, n'hésitez pas à privilégier les démarches en ligne.**

## Restauration, Centre de loisirs... Le réflexe Portail Famille

Restauration scolaire, Centre de Loisirs ou accueil du matin et du soir... Les inscriptions sont ouvertes pour tous les écoliers à partir du 16 juillet sur le Portail Famille. Les inscriptions à l'étude et au pedibus se font via les formulaires du site de la Ville, à remettre ou à envoyer au Pôle Enfance-Éducation. Vous pouvez également vous rapprocher du Pôle en Mairie ou du Centre de Loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires.

Bon à savoir : les réservations des différentes prestations sont possibles à moins de 10 jours jusqu'à la veille du jour de la prestation avec une majoration du tarif de 50 %. Elles ne peuvent pas être annulées.

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2021-2022 sont ouvertes jusqu'au 31 juillet.

## Comment s'inscrire au Centre de Loisirs ?

Une première inscription ? Prenez rendez-vous auprès du Centre de Loisirs au 01 69 93 49 24 ou [centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr](mailto:centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr). Présentez-vous au Centre avec le carnet de santé de l'enfant et une attestation d'assurance responsabilité civile, individuelle accident. Le renouvellement de l'inscription s'effectue chaque année en septembre au Centre de Loisirs. Vous devez mettre à jour la fiche de votre enfant et fournir une attestation d'assurance pour l'année scolaire en cours. Les inscriptions pour le mercredi 1<sup>er</sup> septembre débutent le 16 juillet sur le portail famille.

## En route vers les activités du mercredi après-midi

Le Pti'Bus reprend du service le mercredi 6 octobre. Sa mission ? Conduire les enfants à partir de 10 ans vers leurs activités culturelles et sportives (MJC Boby-Lapointe, Centre sportif Saint-Exupéry, ASV, Conservatoire Erik-Satie...) tous les mercredis après-midi. Ce moyen de transport (gratuit sur inscription) se révèle bien pratique pour les enfants comme pour les parents. Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous du 23 août au 17 septembre : sur le site de la Ville, au Guichet unique des associations ou au Centre Sportif Saint-Exupéry. Renseignements : [ptibus@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ptibus@villebon-sur-yvette.fr).



# Le CMJ entre en action

Investi en début d'année, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) débute son mandat avec des idées plein la tête. Leurs premiers projets verront le jour dans les prochains mois.

« Ethan, un camarade d'école vient de se faire opérer pour limiter les effets de sa maladie, le syndrome de Little, et pouvoir marcher. Nous souhaitons organiser une brocante dimanche 12 septembre sur la place Gérard-Nevers afin de récolter de l'argent pour son association ».

Alice, membre de la commission  
« Affaires sociales et citoyennes »

« Nous voulons aider les personnes en situation de handicap à mieux se déplacer dans la ville. Nous réfléchissons par exemple à l'installation de boîtiers sonores pour aider les personnes malvoyantes à traverser la rue en toute sécurité ».

Jeanne, membre de la commission  
« Environnement, cadre de vie, accessibilité »



« Chaque enfant a été élu sur un programme. Ils ont réfléchi aux actions qu'ils souhaitent mettre en place dans la ville, réalisé des affiches de campagne... Maintenant, place à l'action ! ».

Eric Lauratet, Responsable de l'Espace Jeunesse

« Les projets et les actions proposés par le CMJ reflètent le dynamisme et l'investissement des jeunes qui souhaitent s'impliquer pour la Ville. Le budget participatif qui leur a été attribué, leur offre la possibilité de concrétiser leurs actions, tout en valorisant la parole du jeune durant son parcours citoyen ».

Mohamed Dehbi, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes, de la Parentalité et de la Prévention Spécialisée.

« J'ai voulu devenir membre du CMJ car je trouvais intéressant de comprendre comment fonctionne un Conseil municipal. Nous pouvons avoir des idées différentes des adultes grâce à notre expérience d'enfant dans la ville ».

Yanis, membre de la commission « Environnement, cadre de vie, accessibilité »



En mai dernier, 39 nouveaux élus du CMJ (33 titulaires et 6 suppléants) ont reçu leur écharpe tricolore des mains de Dominique Fontenaille, Maire de Villebon-sur-Yvette, de Michèle Boulanger, Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires et périscolaires et de Mohamed Dehbi, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes, de la Parentalité et de la Prévention spécialisée. En classe de CM2 pour la majorité d'entre eux, les Conseillers municipaux ont choisi de s'investir pour leur Ville au cours d'un mandat de 2 ans, qu'ils pourront prolonger s'ils le souhaitent. Répartis en deux commissions « Environnement, cadre de vie, accessibilité » et « Affaires sociales et citoyennes », les élus du CMJ apportent leur regard de

jeunes Villebonnais sur la Commune et mettent en place des actions concrètes.

## Les jeunes gèrent leur budget

Les jeunes élus découvrent cette année une nouveauté : chaque commission est dotée de son propre budget. « Il permet aux jeunes de s'investir dans les finances de leur projet » explique Eric Lauratet, Responsable de l'Espace Jeunesse. « Les élus disposent d'une somme fixe pour l'année. Ils doivent réfléchir aux projets que ce budget financera, évaluer les coûts puis se concerter pour choisir ensemble les actions à réaliser dans la limite imposée ». Lors du vote du budget primitif, le Conseil municipal a alloué la somme de 2000 € au budget du CMJ.



Guichet unique  
des associations  
Centre Sportif Saint-Exupéry  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h  
**Tél. 01 69 93 57 49**  
**viassociative@**  
**villebon-sur-yvette.fr**

## Un Guichet unique pour accompagner les associations

**Comment créer une association ? Comment demander une subvention ? À qui m'adresser pour réserver une salle ? Toutes ces questions trouvent leurs réponses auprès du Guichet unique des associations.**

**V**illebon-sur-Yvette compte un tissu associatif dense et dynamique. Pour accompagner ces structures et les aider à se développer, la Ville a mis en place un Guichet unique spécialement destiné aux représentants et bénévoles des associations. Des agents vous conseillent et vous orientent vers les partenaires adéquats. Association ancienne, récente, en cours de création, cultu-

relle, sportive, sociale... Ce service de référence constitue votre interlocuteur privilégié.

### **Au Guichet unique des associations, je peux :**

- **Être accompagné** dans la création de mon association.
- **Être orienté vers des partenaires** (Conseil Départemental pour se former, Club des As pour créer et accompagner une association sportive, Point

Information Jeunesse pour une association jeunesse, MJC Boby-Lapointe pour accéder à un poste informatique, des ressources documentaires, des conseils...).

- **Obtenir une aide** pour monter un dossier de demande de subvention.
- **Disposer de renseignements** pour réserver une salle municipale, organiser ou participer à une animation au sein de la ville...

# Une rentrée au diapason avec le Conservatoire



**Violon, batterie, piano, guitare électrique... Et si vous profitez de la rentrée pour exprimer votre âme d'artiste ? Les inscriptions au Conservatoire Erik-Satie débutent en septembre pour les nouveaux adhérents.**

**Q**uel que soit votre âge ou vos goûts musicaux, le Conservatoire Erik-Satie vous ouvre ses portes. Éveil musical pour les tout-petits, instruments en solo, pratique collective pour jouer en orchestre ou en groupe... L'apprentissage de la musique favorise la créativité, développe la spontanéité et contribue à l'épanouissement de chacun.

## La rencontre des musiques classiques et actuelles

Que vous soyez plutôt musique classique, apprenti rockeur ou amateurs de musiques traditionnelles et du monde, vous trouverez l'instrument qui vous fera vibrer. « Nous souhaitons créer des passerelles entre musiques classiques et actuelles » explique Éric Traissard, Directeur du Conservatoire Erik-Satie. « Pour élargir l'offre musicale, nous avons ouvert de nouveaux cours l'année dernière : alto, trompette et musique assistée par ordinateur. Ils viennent compléter le choix déjà bien fourni tant

au niveau des musiques actuelles (batterie, basse, guitare, chant, clavier, MAO...) que de l'esthétique classique (violon, violoncelle, flûte traversière, clarinette, guitare, piano...) ».

Les élèves travaillent le répertoire classique tout en se diversifiant. « L'ensemble de flûtes a, par exemple, répété des musiques de publicités et celui de clarinettes des musiques de films pour la réalisation de certains projets ».

## Rendez-vous au Forum des Associations

Le Conservatoire Erik-Satie compte actuellement près de 300 élèves et une trentaine de professeurs. Les jeunes Villebonnais ont la possibilité de débiter leur apprentissage dès la grande section de maternelle avec des cours d'éveil. « Nous pouvons également accueillir des adultes débutants, des personnes en situation de handicap... La musique s'ouvre à tous quels que soient son âge et son niveau ! ».

Les inscriptions pour les nouveaux élèves débiteront au Forum des associations, le samedi 4 septembre.

**Conservatoire Erik-Satie**  
**Tél. 01 69 93 49 18**  
**conservatoire@villebon-sur-yvette.fr**  
**conservatoire.villebon-sur-yvette.fr**



©AdobeStock

# Covid-19, la vaccination ouverte à tous

**Vous souhaitez vous faire vacciner contre la Covid-19 et rencontrez des difficultés avec l’outil informatique pour prendre rendez-vous ? Le Centre Communal d’Action Sociale se tient à vos côtés. Au cours des derniers mois, le Service Municipal des Retraités (SMR) a également accompagné les Séniors dans la prise de rendez-vous et le transport vers les centres de vaccination.**

**D**ébutée fin 2020 pour les publics fragiles, la vaccination contre la Covid-19 est aujourd’hui accessible à tous les adultes et adolescents sous réserve de l’autorisation des parents. Pour prendre rendez-vous, consultez les sites spécialisés tels que [doctolib.fr](http://doctolib.fr) ou [vitemadose.covidtracker.fr](http://vitemadose.covidtracker.fr). Ils vous indiqueront les créneaux de vaccination disponibles (centres, médecins ou pharmacies) les plus proches de chez vous ainsi que le type de vaccin administré.

Vous éprouvez des difficultés avec l’outil informatique ? Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) peut vous accompagner dans vos démarches sur rendez-vous.

**Centre Communal d’Action Sociale**  
Tél. 01 69 93 56 38

## Aux côtés des Séniors

Public prioritaire à la vaccination, les Séniors ont pu bénéficier d’un accompagnement du Service Municipal des Retraités (SMR). « *Nous avons recueilli les demandes des retraités ne parvenant pas à obtenir un rendez-vous* » explique Cécile Morestin-Cadet, Responsable du SMR. « *Nous avons reçu beaucoup de sollicitations en début de campagne de la part de Séniors ne disposant pas de l’outil informatique et ne réussissant pas à joindre les centres de vaccination par téléphone* ». Le SMR a répondu présent face à cette nouvelle mission et a adapté ses prestations. « *En fonction des cas, nous avons organisé des transports individuels ou col-*

*lectifs vers les centres de vaccination. Grâce à un partenariat efficace avec la structure d’Igny, nous avons pu organiser la venue de plusieurs groupes* ».

En tout, une centaine de Villebonnais retraités ont pu accéder à une aide de la Commune dans le cadre de la vaccination, sans compter la quarantaine de résidents de la RPA Alphonse-Daudet.

Le Service Municipal des Retraités reste à la disposition des Séniors éprouvant le besoin d’être accompagnés dans leur démarche de vaccination.

À noter : la Caisse Primaire d’Assurance Maladie de l’Essonne se met également à la disposition des personnes de plus de 75 ans volontaires pour se faire vacciner. Une ligne téléphonique a spécifiquement été mise en place : Tél. 01 60 79 77 56.

**Service Municipal des Retraités**  
Tél. 01 69 93 49 10

# Des collégiens solidaires

Les collégiens s'engagent pour les plus démunis. Au mois de juin, ils ont organisé au collège Jules-Verne une grande collecte de produits de première nécessité au profit du Secours Populaire et du Secours Catholique.

**P**endant une semaine, Inès, Eve-lise, Jules, Enzo, Denis, Axel, Ti-grane, Flavien, Jules, Irène, Clé-mence, Oumayma, Lilie et Arthur, élèves de 3<sup>e</sup>, se sont mobilisés sur l'ensemble de leurs pauses et récréations pour récolter les dons de leurs camarades de classe. « Dans le cadre de notre parcours citoyen, nous avons travaillé sur le sujet de l'aide humanitaire » explique Jules. « L'idée d'organiser une collecte au sein du collège a rapidement émergé. La crise sanitaire a augmenté les situations de précarité et nous voulions aider ».

Accompagnés de Raphaëlle Grand, leur professeure d'histoire-géographie, Murielle Hisquin, professeure d'éducation physique et sportive, Delphine Cohen, conseillère principale d'éducation et Sylvie Schwartz, professeure documentaliste, les jeunes ont tenté de sensi-



biliser leurs camarades. « Après avoir créé des affiches, nous sommes passés dans chaque classe pour expliquer la démarche » complète Inès. « Les bénévoles du Secours Populaire et du Secours Catholique nous avaient indiqué qu'ils recherchaient surtout des produits d'hygiène ou pour les bébés, nous avons donc insisté sur ce point ».

À la fin de la semaine, les collégiens

ont récolté une quinzaine de cartons de dons. « Cette expérience s'est révélée très enrichissante » conclut Irène. « Dans le contexte actuel, nous avons plus que jamais besoin d'être solidaires. C'est la première fois que j'ai accompli une action bénévole et j'espère poursuivre dans cette voie. Pourquoi pas en organisant une collecte dans mon futur lycée ! ».

## DERNIERE MINUTE

### Orages : la Ville demande l'état de catastrophe naturelle



**Suite aux orages exceptionnels qui se sont abattus le 19 juin dernier sur le sud de l'Île-de-France, la Commune a déposé auprès des services de l'État un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

Les fortes intempéries ont pu générer des dommages chez les Villebonnais. Restant mobilisée à leurs côtés, la Municipalité a immédiatement monté un dossier afin d'obtenir la reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle. Si cette procédure aboutit, elle permettra aux habitants d'accélérer le remboursement des dégâts, sous réserve des clauses contractuelles de leurs contrats d'assurances.

Une lettre du Maire a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune les 22 et 23 juin afin d'informer les Villebonnais sur la procédure à suivre.

La Ville vous tiendra informés de l'avancée du dossier sur son site Internet et sa page Facebook.

# Le terrain d'honneur passe à l'hybride

Les dates de réouverture seront indiquées sur le site de la Ville et la page Facebook.

**Le terrain d'honneur du Centre Sportif Saint-Exupéry connaît une grande phase de travaux qui se poursuivra pendant la période estivale. Objectif : installer une pelouse hybride, plus résistante pour jouer toute l'année.**

**D**epuis le mois de mai, les engins de chantiers s'activent au Centre Sportif Saint-Exupéry. Le terrain d'honneur va bientôt connaître un coup de jeune avec l'installation d'une pelouse hybride. Cette technologie, de plus en plus répandue dans le milieu du sport, consiste à mélanger une pelouse 100 % naturelle à un substrat constitué de microfibres. Les brins de gazon naturel sont plantés au cœur de cette fibre synthétique, permettant d'assurer une meilleure résistance aux actions de jeux (tacles, crampons...). La pelouse se régénère plus rapidement.

Les joueurs profitent d'un terrain vert été comme hiver. Surtout, sa bonne tenue sur la durée permettra d'y organiser davantage de matchs et d'entraînements, avec des temps de repos plus courts pour le gazon. Le terrain va être agrandi pour répondre aux normes fédérales. Quatre mâts d'éclairage vont également être installés pour le confort des joueurs et des spectateurs en soirée. La piste d'athlétisme a été entièrement rénovée avec les mêmes caractéristiques que l'ancienne.

## Fin des travaux à l'Automne

Pour les besoins du chantier, les tribunes extérieures, la piste d'athlétisme et l'aire des fêtes sont actuellement fermées au public. Elles devraient rouvrir à la rentrée de septembre. Le terrain d'honneur, quant à lui, devrait accueillir de nouveau les joueurs début novembre.



Réalisation de la fondation du terrain agrandi qui accueillera le drainage et l'arrosage intégré.

# FÊTES

## St-Côme & St-Damien



DU 24 SEPT. AU 2 OCT. 2021

PAËLLA - CONCERTS - CONTES - HOMMAGE À CLOCLO  
ANIMATIONS SPORTIVES - SPECTACLE D'HUMOUR - SHOW LASER



Renseignements : Centre Culturel Jacques-Brel  
Tél. 01 69 93 49 21 - [ccjb@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ccjb@villebon-sur-yvette.fr)





# Sécurité, prévention : ils nous protègent

**Service de proximité au contact direct de la population, la Police municipale veille sur notre tranquillité au quotidien. En collaboration avec la Gendarmerie nationale, elle se mobilise pour le respect du bien vivre ensemble et la sécurité de tous les Villebonnais.**

**P**lacée sous l'autorité du Maire dont elle doit faire respecter les arrêtés, la Police municipale assure le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Espace public, parcs et jardins, zones d'activités... Elle agit sur l'ensemble du territoire de la Commune.

### **Veiller à la sécurité de tous**

La Police municipale accomplit de nombreuses missions. « *Nous agissons prioritairement en matière de prévention et de sécurité routière* » explique Hervé Souilliant, Chef de la Police municipale. « *Nous opérons des contrôles de vitesse dans la commune et*

*veillons au respect du Code de la route : feux rouges, stops... Nous intervenons pour faire respecter les règles de stationnement. Ces mesures sont indispensables pour bien partager l'espace commun* ».

La prévention débute dès le plus jeune âge. « *Nous organisons le passage des permis piétons et vélos pour les écoliers du CE2 au CM2. Ils apprennent le Code de la route :*

---

**"La Police municipale veille à la sécurité, la salubrité et à l'ordre public."**

---

*comment traverser un passage piéton sans danger, comment se déplacer à vélo en ville... Ils acquièrent ainsi les bons réflexes pour circuler en toute sécurité* ». Les Policiers municipaux sécurisent



### En chiffres

**5 agents**

de Police municipale

**4 agents de Surveillance**

des Points Écoles (ASPE)

**1 chef** de la

Police municipale

*feux et confinements, l'interdiction de rassemblement, le port du masque... Nos missions évoluent au fil des ans et des changements de la société ».*

### Proximité et prévention : le dialogue avant tout

La Police municipale assure une véritable action de terrain. Chaque jour, des agents patrouillent à travers la ville à pied, en VTT ou en voiture. Ils partent à la rencontre des Villebonnais pour instaurer une relation de confiance. « *Nous écoutons la population qui peut nous remonter des inquiétudes, un conflit de voisinage, un acte de vandalisme...* ». La médiation et le dialogue représentent une grande partie de leurs actions. « *Le but n'est pas de réprimer automatiquement* » tempère Hervé Souilliant. « *Notre objectif reste la prévention. En tant que service de proximité, la Police municipale dispense des conseils aux commerçants et aux Villebonnais et assure une présence sur le terrain. En cas de conflit ou d'infraction mineure, nous commençons par un rappel à la loi auquel les habitants sont généralement réceptifs. Un respect mutuel s'est instauré au fil du temps. La verbalisation n'arrive qu'en dernier recours, si les autres moyens n'ont pas montré de résultats* ».

**"Nous écoutons la population et instaurons un climat de confiance"**

### Une collaboration étroite avec la Gendarmerie

Afin de répondre à l'ensemble des besoins des habitants en matière de sécurité, la Police municipale est rattachée à un Officier de Police Judiciaire. À Villebon-sur-Yvette, il s'agit de la Gendarmerie de Palaiseau. Le mot d'ordre : la complémentarité. Le Policier municipal est placé sous l'autorité du Maire, tandis que le Gendarme dépend du Ministère de l'Intérieur. Contrairement à la Police municipale, la Gendarmerie possède un pouvoir d'investigation et d'enquête. « *Nous partageons des missions de maintien de l'ordre public* » complète le Chef de la Police municipale « *Nous restons en contact permanent pour toute intervention ou problématique concernant la Ville et ses habitants* ».

Les deux entités travaillent en étroite collaboration. « *Notre statut de police de proximité nous permet de faire remonter notre expérience du terrain* ». Leurs missions sont partagées sur la base d'une Convention Communale de Coordination. « *Nous échangeons des informations. Cela nous permet d'identifier des points de vigilance sur certains sujets (rassemblements, incivilités...)* et d'élaborer des actions communes. Étant les premiers sur le terrain, nous pouvons également alerter la Gendarmerie pour obtenir des renforts sur une opération. Et inversement : ils peuvent faire appel à nous pour augmenter leurs effectifs

*lors d'une intervention à Villebon ».*

La Gendarmerie peut s'appuyer sur les rapports d'intervention des agents communaux pour débiter ou étayer une enquête. « *Nous sommes parfois interpellés pour un conflit ne relevant pas*

*directement de notre compétence : cambriolage, soupçon de violence conjugale... Nous intervenons de façon conjointe, puis la Gendarmerie prend l'enquête en charge* ».

également les abords des écoles dans le cadre du plan Vigipirate. « *Des Agents de Surveillance des Points Écoles assurent la sécurité des familles et des enfants traversant la route pour se rendre dans leur établissement* » complète Hervé Souilliant. Les agents de Police municipale sont amenés à intervenir en cas de litiges entre administrés, de conflits de voisinage, de troubles à l'ordre public ou pour encadrer les grandes manifestations municipales comme les fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien. Le Service exerce la police du Cimetière et toutes les procédures liées aux décès (inhumations, exhumations...). Elle tient également un registre des chiens dits de race dangereuse devant faire l'objet d'une déclaration. « *Avec la crise sanitaire, nous avons ajouté à nos missions le contrôle du respect des différents couvre-*



Pour toute urgence : **17**  
 Police municipale :  
 Tél. **01 69 93 49 40**  
**06 75 21 57 17**  
 Gendarmerie de Palaiseau :  
 Tél. **01 60 14 00 34**

# Une journée avec la Police municipale

**Aucune journée ne se ressemble à la Police municipale. En complément de leurs missions de surveillance et de prévention, les agents interviennent dans de nombreuses situations.**

**7h45** L'équipe du matin débute son service. Elle assure l'ouverture des différents équipements municipaux (squares, aires de jeux...).

**8 h** Les Policiers municipaux et les Agents de Surveillance des Points Écoles (ASPE) se déploient autour des écoles des Casseaux, de La Roche, Andersen et Charles-Perrault. Côté quartier de La Roche, au carrefour de la rue de Palaiseau particulièrement passant, deux agents sécurisent la traversée du Pédibus. À quelques mètres de là, une ASPE fait traverser dans la bonne humeur les enfants et les familles se rendant à l'école.

**9 h** Les équipes débutent une surveillance générale en ville. Répartis dans différents quartiers, ils s'assurent de la tranquillité publique. Sur la promenade de l'Yvette, ils échangent avec un Villebonnais sur la vie du quartier. Place Gérard-Nevers, ils partent à la rencontre des commerçants pour rappeler quelques règles de sécurité (éviter de manipuler de grosses sommes d'argent devant les clients, s'assurer qu'un employé est toujours présent dans le magasin si un autre part dans la réserve...).

**9h50** Une équipe effectue une patrouille au domicile d'un Villebonnais dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances. Aucun incident n'est à signaler. Les agents relèvent tout de même la plaque d'immatriculation d'une voiture garée devant le portail de la propriété par mesure de précaution.



**10h40** Un agent des Services techniques signale un véhicule gênant à proximité d'une aire de jeux en travaux. Les Policiers municipaux relèvent la plaque et contactent la Gendarmerie pour une recherche d'identité. Dès que le propriétaire est identifié, un agent l'appelle pour lui rappeler la loi et lui demander de déplacer son véhicule.

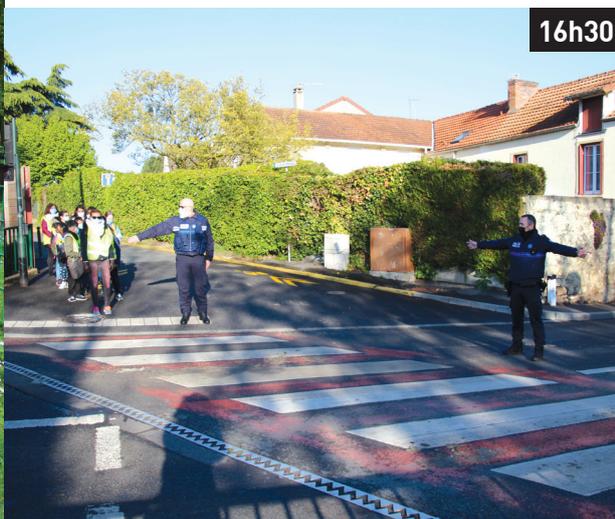
**12 h** Les agents du matin rédigent les rapports d'interventions de leur journée. Ils sont transmis à la Gendarmerie qui, en fonction de l'infraction, peut demander des auditions ou diligenter une enquête. L'équipe de l'après-midi prend ensuite le relais.

**14 h** Un accident entre deux véhicules vient de se produire. Des agents se rendent sur place pour s'assurer de la bonne santé des conducteurs et sécuriser la circulation.

Ce reportage a été réalisé au mois de mai alors que l'interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes était encore en vigueur et que le couvre-feu se tenait de 19 h à 6 h.



15 h



16h30



18 h



19h30

**15 h** Les Policiers municipaux poursuivent leurs patrouilles. Sur la promenade de l'Yvette, ils échangent avec le Groupe de Sécurité du Quotidien de la Gendarmerie au sujet d'un rassemblement de plus de 6 personnes constaté à proximité.

**16h30** Les Policiers municipaux et les Agents de Surveillance des Points Écoles se rendent à nouveau autour des établissements scolaires pour assurer la sécurité de la sortie des classes.

**17 h** À l'heure de la sortie du collège Jules-Verne, une équipe se rend sur place pour s'assurer de la sécurité de chacun. Entre l'arrêt des cars scolaires, les voitures de parents et le rassemblement des élèves, cette zone demande une vigilance particulière.

**18 h** Une équipe va à la rencontre des commerçants du marché pour s'assurer qu'aucun problème n'est à signaler.

**19h30** 30 minutes après le début du couvre-feu en vigueur à partir de 19 h, un administré signale un rassemblement dans son quartier avec consommation d'alcool. Une patrouille se rend sur place et dialogue avec le groupe. Elle leur rappelle règles en vigueur et leur demande de se disperser. Les agents poursuivent ensuite leur patrouille.

# Un groupe de sécurité du quotidien à la Gendarmerie

**Créés en 2018, les Groupes de Sécurité du Quotidien (GSQ) assurent le contact et la proximité avec la population et les élus. À Villebon-sur-Yvette, le GSQ se compose de trois gendarmes de Palaiseau. Bastien Thibaux, Carl Cyrille et Benoît Frances nous expliquent leurs actions.**

« Notre objectif : améliorer la tranquillité publique et réduire d'éventuels sentiments d'insécurité en jouant un rôle de prévention et de dissuasion. Sur le terrain, cela se traduit notamment par des patrouilles de sécurisation dans les transports en commun et les zones commerciales. Notre présence contribue à prévenir les incivilités, rassurer les usagers et les professionnels et éventuellement intervenir. Un lien de confiance se crée grâce à un dialogue permanent.

Au quotidien, nous entretenons un réseau de partenaires composé de commerçants, de membres de l'Éducation nationale, de chefs d'entreprises, d'élus, de policiers municipaux, d'habitants... Ils nous remontent de précieuses informations permettant d'apporter des réponses opérationnelles adaptées à chaque situation.

Nous réalisons également des enquêtes de voisinage qui pourront être utiles aux enquêteurs des brigades ou dans le cadre de nos propres missions. Le renseignement est au cœur de notre action. En tant que groupe de proximité, nous sommes facilement joignables en cas de



doute (suspicion de violence intrafamiliale, démarchage à domicile...) ou de problème concret (conflit de voisinage, vol...).

Notre présence dans les villes de Villebon-sur-Yvette, Ballainvilliers, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay, La-Ville-du-Bois, Marcoussis et Villejust nous apporte une vision globale du territoire. Les cambrioleurs ou démarcheurs frauduleux ne s'arrêtent pas aux frontières d'une commune. Si un délit est signalé dans une ville, nous transmettons les informations aux Polices municipales des communes voisines qui seront vigilantes sur le sujet. En retour, elles feront remonter leurs observations. Cette coordination permet de répondre de façon optimale et adaptée aux problématiques locales ».

**contact-palaiseau@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

## Un Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance

**Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) évalue la situation de la sécurité à l'échelle communale et propose des plans d'actions.**

Il se compose d'élus, de membres de la Police municipale, de la Gendarmerie, de Services municipaux, d'associations de prévention, de la Préfecture... Ce dispositif permet aux partenaires locaux de se concerter pour répondre efficacement et en collaboration aux besoins de sécurité et de prévention sur le territoire.

Le CLSPD se réunit une à deux fois par an pour réaliser un diagnostic, partager les chiffres de la sécurité et de la délinquance à Villebon, faire le bilan de l'efficacité des actions en cours, en développer de nouvelles...

Des groupes de travail se réunissent ensuite tout au long de l'année pour suivre et faire évoluer des projets déjà existants ou récemment mis en place.

Quatre grandes actions sont actuellement suivies par le CLSPD :

- **Le dispositif de Participation citoyenne** : il rassemble des habitants volontaires veillant sur la tranquillité de leur secteur.
- **La vidéoprotection** : le CLSPD cherche en permanence à améliorer le dispositif en modernisant les équipements ou en réfléchissant aux emplacements adéquats pour les caméras.
- **Les rassemblements de jeunes** : afin de préserver la tranquillité des riverains, la Ville a instauré un dialogue étroit avec les jeunes pour leur proposer des lieux de rassemblements dédiés.
- **La lutte contre les violences intrafamiliales** : ce point vise à agir de manière commune (entre agents municipaux, partenaires sociaux, associations locales, Gendarmerie...) pour mieux identifier les situations de violence au sein de la famille, établir des procédures communes, apporter une écoute et une aide adaptée aux victimes.

### Démarchage à domicile, restez prudents

Un inconnu (policier, plombier, agent EDF...) se présente à votre porte et vous pose des questions ou cherche à entrer chez vous pour un contrôle ? Restez vigilants ! Voici quelques bons réflexes à adopter.

- **Ne laissez jamais un inconnu entrer chez vous** ou voir l'intérieur de votre habitation.
- **N'hésitez pas à demander leurs coordonnées à vos interlocuteurs** et à relever le maximum de détails (identité et qualité supposée des individus, description physique, véhicule employé).
- **Ne transmettez pas d'information personnelle** vous concernant (identité exacte, numéro de téléphone, de sécurité sociale, coordonnées bancaires, adresse mail...).
- **Ne versez pas d'argent et ne faites aucune promesse d'achat.**

**En cas de doute, contactez immédiatement la Police municipale au 01 69 93 49 40 ou au 06 75 21 57 17 ou la Gendarmerie au 01 60 14 00 34.**

## FOCUS SUR LA VIDÉOPROTECTION

**Outil dissuasif, un dispositif de vidéoprotection veille sur le territoire communal depuis 2018. Ses images peuvent être réquisitionnées dans le cadre d'enquêtes.**

### Pourquoi installer un dispositif de vidéoprotection ?

Les caméras permettent lutter plus efficacement contre d'éventuelles formes de délinquance (cambriolages, dégradations, troubles à l'ordre public...). Filmant 24h/24 et 7j/7, elles sécurisent certains points stratégiques de la ville et peuvent faciliter les enquêtes judiciaires.

### Combien de caméras compte-t-on en ville ?

Une quarantaine de caméras sont installées sur le territoire villebonnais. Elles couvrent des lieux stratégiques : zones commerciales, bâtiments publics, lieux de rassemblement, localisations isolées... En revanche, elles ne filment pas les lieux privés comme l'intérieur des habitations ou les entrées d'immeubles.

### Qui peut consulter les images ?

Les images sont accessibles uniquement sur réquisition d'un Officier de Police Judiciaire ou du Procureur dans le cadre d'une enquête. Suite à un dépôt de plainte, la Gendarmerie peut consulter les images de vidéoprotection de la Ville pour identifier un suspect, un véhicule...



En chiffre

Environ **40** caméras installées en ville.



## Vacances, partez sereins !

**Vous vous absentez ? Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances. La Police municipale effectue des patrouilles régulières pour veiller sur votre domicile.**

Avant votre départ, rendez-vous sur le site de la Ville, rubrique Mes démarches > Papiers et citoyenneté. Votre inscription est envoyée à la fois à la Gendarmerie de Palaiseau et à la Police municipale de Villebon. Cette dernière assure les patrouilles sur le terrain en votre absence. Les agents passeront régulièrement à votre domicile pour s'assurer que tout reste en ordre. Vous êtes immédiatement contacté en cas d'anomalie.

### Quelques conseils avant de partir

- **N'indiquez pas votre date de départ en congés** sur les réseaux sociaux.

- **Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres.** Une personne de confiance peut passer le relever.
- **Fermez correctement vos fenêtres et volets.** Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous. Il reste important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets ou allumer quelques lumières.
- **Ne laissez pas vos clés sous votre paillasson, dans votre boîte aux lettres, dans un pot de fleurs...** Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- **Dans la mesure du possible, ne laissez pas de sommes d'argent dans votre habitation.** Mettez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr. Répertoriez-les et photographiez-les.



### Des voisins attentifs et solidaires

Grâce au dispositif de « Participation citoyenne », des Villebonnais deviennent habitants-relais dans leur quartier. Leurs missions ? Maintenir un lien social d'entraide et de solidarité entre voisins, relayer des consignes de prévention et rester vigilants à la vie du quartier, en lien avec la Police municipale et la Gendarmerie.

**Devenir un habitant-relais : participationcitoyenne@villebon-sur-yvette.fr**



## Elie Soheen, en plein rêve

À tout juste 30 ans, Elie Soheen publie « *À la croisée des rêves* », son premier roman. Il nous fait découvrir une histoire pleine de mystère et de sensibilité. Découvrez le parcours de ce jeune auteur villebonnais, impatient de partir à la rencontre des lecteurs.

### Présentez-nous votre premier roman.

« *À la croisée des rêves* » est une histoire fantastique aux accents de thriller. Isobel, jeune Écossaise, vit une existence solitaire dans un petit village des Highlands. Derrière sa nature réservée se cache un don extraordinaire : le pouvoir de voyager dans son sommeil à travers le monde des rêves et de les manipuler. Une rencontre mystérieuse va la plonger dans une aventure inattendue.

---

« *À la croisée des rêves* » est une histoire fantastique aux accents de thriller.

---

### Quelles ont été vos sources d'inspiration pour créer cette histoire ?

La chanteuse Björk a un jour déclaré : « *Je me dois de recréer l'univers chaque fois que je me lève et de le tuer chaque fois que je me couche* ». J'ai pris le parti inverse : imaginer un personnage qui crée un univers chaque fois qu'elle se couche et le détruit quand elle se réveille. L'action se situe en Ecosse, un pays qui dégage une aura mystérieuse parfaite pour cette histoire intimiste, parfois sombre, s'attardant sur les ressentis et la sensibilité.

### Comment est née Isobel ?

Mon héroïne est originaire d'un précédent roman que je n'ai jamais publié. J'aimais ce personnage plutôt solitaire, à la sensibilité exacerbée par ses pouvoirs qui l'ont peu à peu isolée. Sa quête va la conduire à sortir de sa zone de confort pour se révéler.

## Il s'agit de votre premier roman mais vous écrivez depuis longtemps.

J'ai débuté vers l'âge de 13 ans par des chansons et des poèmes. J'ai ensuite imaginé de courtes histoires, des fanfictions (récits dérivés d'univers littéraires ou cinématographiques déjà existants) ou des textes dans des forums de jeu de rôle. En 2005, j'ai rejoint l'association « les Stylauteurs » en Martinique. Ce collectif créé par Nadia Chonville, une jeune autrice, réunissait des ados passionnés d'écriture. Nous pouvions nous rencontrer, échanger, partager des conseils...

Plus tard, je me suis essayé au roman mais c'est un exercice parfois difficile à terminer. Je suis très perfectionniste, je doute souvent et les premiers résultats me satisfaisaient peu. Le processus se révèle assez différent de l'écriture sur Internet où je pouvais publier un chapitre par mois avec un retour direct des lecteurs.

### En quoi « À la croisée des rêves » a-t-il été différent ?

L'intrigue est totalement originale là où mes précédents écrits étaient inspirés d'histoires déjà vues ou lues. « À la croisée des rêves » présente un univers sorti intégralement de mon imagination. Ce processus de création s'est révélé très motivant et l'intrigue s'est construite plus librement. C'est une œuvre qui me ressemble davantage.

Après des années à créer des histoires de *fantasy* avec une profusion de personnages et des univers fictifs, j'ai voulu me recentrer sur une intrigue plus épurée. Cela m'a permis de mieux développer le parcours et la psychologie de mon héroïne.

### Aujourd'hui, le roman a pris corps chez un éditeur.

Lors d'un salon du livre, j'ai déposé les trois premiers chapitres de mon roman à l'éditeur Inceptio. J'espérais un simple avis. Ils m'ont répondu trois jours plus tard pour m'encourager à poursuivre dans cette voie. Ce retour positif m'a beaucoup motivé !

Une fois le roman terminé, je l'ai envoyé à une dizaine de maisons d'édition dont la ligne éditoriale était proche de mon livre. Inceptio était mon premier choix car j'appréciais leurs publications. Par chance, ils ont été les premiers à me donner une réponse positive !



### Quel est votre état d'esprit à la sortie de ce roman ?

J'ai du mal à réaliser. Tout me semble un peu irréel. Après des années à écrire pour moi ou pour des lecteurs que je connaissais via des forums, il est étonnant d'imaginer des inconnus s'intéresser à l'une de mes histoires.

Le contexte sanitaire m'empêche pour l'instant de participer à des salons du livre mais j'espère très vite y remédier. J'ai hâte de rencontrer des lecteurs. En attendant, je reste disponible pour échanger sur les réseaux sociaux.

J'espère très vite pouvoir rencontrer les lecteurs.

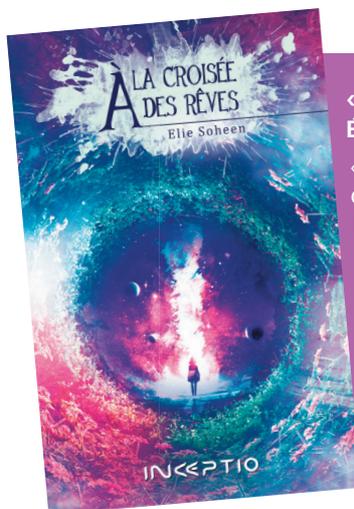
### Avez-vous un message à partager avec les lecteurs villebonnais ?

J'espère qu'ils prendront le temps de découvrir cette histoire. J'aime la vie à Villebon et j'ai passé de longues heures d'été à écrire des passages de « À la croisée des rêves » sur les bords de l'Yvette. Des habitants m'y ont certainement croisé au cours de l'année dernière.

### Quelle sera la suite pour vous ?

Je suis heureux de pouvoir partager cette première histoire. Les lecteurs découvriront que des pistes y sont lancées pour poursuivre l'aventure si le livre rencontre son public. J'aimerais continuer dans cette voie et avoir l'opportunité de publier d'autres ouvrages.

 @elie\_soheen  Elie Soheen  
eliesoheen.fr



### « À la croisée des rêves » Éditions Inceptio

« Et si les rêves étaient en fait des myriades de dimensions parallèles ? Chaque fois que l'on s'endort, notre esprit crée un monde éphémère qui se désagrège à notre réveil. Mais Isobel possède un don particulier : celui de se projeter dans ces dimensions, de les altérer, voire d'en restituer les images dans le monde de l'éveil ».

À emprunter à la Médiathèque

PRIX DU LIVRE SCIENTIFIQUE 2021

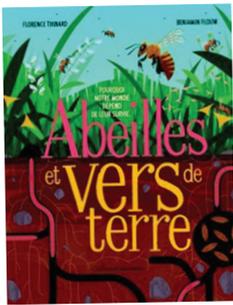
# La science à la page

**Le biomimétisme, les espèces préhistoriques, les parasites... Que savez-vous de ces sujets ? Avec le Prix du livre scientifique organisé par la Communauté Paris-Saclay (CPS), découvrez des livres passionnants pour voir la science autrement.**

**S**ix livres (3 pour les jeunes, 3 pour les adultes) pour découvrir des sujets scientifiques de manière ludique, fascinante et accessible à tous : voici le pari du Prix du livre scientifique.

Le jury ? C'est vous ! Empruntez ces livres à la Médiathèque de Villebon ou dans toutes les Médiathèques de la CPS et votez pour votre favori jusqu'au samedi 25 septembre.

## CATÉGORIE JEUNES



**Abeilles et vers de terre**

Florence Thinar (autrice), Benjamin Flouw (illustrateur)  
Éditions Gallimard jeunesse



**Bio-inspirés ! le monde du vivant nous donne des idées**

Muriel Zürcher (autrice), Sua Balac (illustrateur)

Éditions Nathan et Cité des Sciences et de l'Industrie



**Inventaire illustré de la préhistoire**

Virginie Aladjidi (autrice), Emmanuelle Tchoukriel (illustratrice)  
Éditions Albin Michel

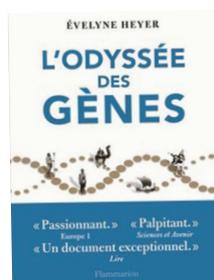
## CATÉGORIE ADULTES



**Hé... La mer monte !**

Guillaume Bouzard (illustrateur), Eric Chaumillon, Mathieu Duméry (auteurs)  
Co-édition Plume de Carotte et le

Parc naturel régional du Marais poitevin



**L'odyssée des gènes**

Évelyne Heyer avec la collaboration de Xavier Müller  
Éditions Flammarion



**Les parasites manipulateurs**

Clément Lagrue  
Éditions Humansciences

**Prix du livre scientifique**  
**Jusqu'au samedi 25 septembre**  
**Vote sur [www.paris-saclay.com](http://www.paris-saclay.com) ou en déposant votre bulletin à la Médiathèque.**  
**Remise des prix le samedi 9 octobre à 17h30**  
**à la Médiathèque de Palaiseau en présence des auteurs.**  
*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire*

# Le Printemps en rimes

Les Villebonnais ont laissé parler leur sensibilité lors du concours de poésie organisé à la Médiathèque dans le cadre du Printemps des poètes. Découvrez le texte vainqueur sur le thème du désir.

## Printemps du Désir

Dans la blanche lueur de ce petit matin,  
Un doux rayon vient se poser  
Nous invitant à nous réveiller,  
À profiter de cet instant divin.  
C'est le moment de réaliser vos désirs,  
À la création semble-t-il dire !

Sur la toile éclosent alors des touches de couleurs :  
Rose, mauve, rouge, bleu : des crocus ! Quel bonheur !  
Marguerite étire de tous côtés ses bras blancs,  
Un peu, beaucoup, passionnément.  
Redressant son mince corps,  
Jonquille se coiffe d'or.  
En prévision de sa fête,  
Clochette redresse fièrement la tête.  
La famille Tulipe déploie un chatolement de couleurs,  
Désirant avec cet arc-en-ciel, toucher les cœurs.  
Toutes, désireuses d'oublier le froid, la pluie,  
Imaginent mille façons d'être jolies.

Derrière sa fenêtre, buvant son café brûlant,  
Ébloui par tout ce chatolement,  
L'homme sait que vient d'éclore ce qu'il désirait tant.  
Il est là, le Printemps !

Laurent Loth

## Coups de cœur



### 50 missions

Piochez, jouez, coopérez et ensemble, recréez les missions que vous demandez le jeu ! Pourrez-vous faire en sorte que toutes les cartes soient bleues ou vertes, paires ou impaires ? Dès qu'une mission est accomplie, une nouvelle arrive. Un seul objectif : accomplir 50 missions au cours de la partie. Un challenge familial et passionnant !

Auteur : Ken Gruhl, éditeur : Oya

**1 à 4 joueurs**  
**À partir de 8 ans**

À emprunter à la Ludothèque



## Helvetica, l'histoire suisse pour les petits et les grands aussi

Comment le chocolat au lait a-t-il été inventé ? Pourquoi Guillaume Tell a-t-il tiré sa fameuse flèche ? Qui a inventé la Croix-Rouge ?

De 3 000 avant Jésus-Christ jusqu'à l'aube des années 2 000, Helvetica présente l'histoire de la Suisse aux plus jeunes grâce à son humour bien dosé. Vous pourrez apprendre en vous amusant avec 26 histoires courtes et animées à la façon d'un conte.

**À partir de 6 ans**  
**Scénario et réalisation : Chantal Teano et Pascal Vaucher de la Croix**

À emprunter à la Médiathèque



# Lutter contre les chenilles processionnaires grâce à la biodiversité

La Ville lutte de façon naturelle contre cette espèce invasive. Sur les bords de l'Yvette, elle a posé 20 nichoirs à mésanges, prédateurs naturels de ces insectes.

**P**articulièrement nuisible, la chenille processionnaire se développe majoritairement dans les pins et les chênes dont elle se nourrit des aiguilles et des feuilles. Affaiblis, les végétaux se retrouvent plus vulnérables aux attaques d'autres espèces. Très urticants, les poils des chenilles processionnaires peuvent entraîner de vives réactions allergiques chez les humains comme chez les animaux qui peuvent les avaler.

## Des nichoirs sur la promenade de l'Yvette

Les équipes du Service Espaces Verts et Naturels ont installé 20 nichoirs tout au long de la promenade de l'Yvette. Ils sont destinés à abriter des mésanges, seuls prédateurs des chenilles processionnaires à se reproduire dans des nichoirs installés par l'homme. Ces petites structures en bois ne sont pas directement installées sur les pins et les chênes qui disposent déjà de leurs propres aménagements. Des éco-pièges sont disposés autour de chaque tronc concerné : en forme d'entonnoir, ils bloquent les chenilles descendant de leur nid pour entamer leur procession.

Des campagnes de traitement biologique se déroulent également au Printemps pour les chênes et à l'Automne pour les pins. Très efficace, cette méthode consiste à diffuser des bactéries vivant naturellement dans le sol qui libèrent des toxines actives contre les chenilles. Elles ne constituent aucun danger pour l'homme et les autres espèces.



## Comment se débarrasser des chenilles processionnaires chez soi ?

Le saviez-vous ? L'arrêté municipal ARR 2018-02-027 rend obligatoire la destruction de ces nuisibles.

Comment les reconnaître ? Les chenilles processionnaires sont brunes avec des taches rougeâtres sur la partie supérieure des flancs. Elles sont recouvertes de poils blancs soyeux et de petits poils orange. Leurs nids forment des cocons de soie.

### Comment lutter :

- Installer des éco-pièges autour du tronc de novembre à avril.
- Disposer des pièges à phéromones de mai à août.
- Utiliser un insecticide naturel à base de *Bacillus thuringiensis*, de septembre à novembre.

Tous ces dispositifs sont disponibles en jardinerie.

- Installer des nichoirs pour les mésanges et des abris pour les chauves-souris, tous deux prédateurs de ces chenilles. Retrouvez des conseils pour les préparer sur le site de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr).

- Demander l'intervention de professionnels qualifiés. Les Services techniques peuvent vous accompagner dans cette démarche de recherche.

**Service techniques municipaux**

Tél. 01 69 93 49 30, [ctm@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ctm@villebon-sur-yvette.fr)

# Trois rendez-vous autour du développement durable



Villebon se met au vert dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable. Du 18 au 30 septembre, trois événements organisés autour d'actions éco-responsables vous attendent.

## Valoriser ses textiles, chaussures et maroquinerie

Donner au lieu de jeter, voilà l'un des meilleurs moyens de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Le SIOM organise une grande collecte de textiles (vêtements, draps...) chaussures et maroquinerie. Ils seront ensuite revalorisés. Vous pouvez déposer vos textiles propres et secs dans des sacs fermés.

**Samedi 18 septembre de 9 h à 11h45**  
Parking du Centre Culturel Jacques-Brel

## Découvrir les permis de végétaliser

Dans le cadre de son Plan Climat, la Ville souhaite impliquer les Villebonnais dans l'amélioration du cadre de vie. Parmi les actions proposées : le développement des permis de végétaliser. Des habitants prennent soin d'une parcelle verte ou d'un bac en ville en plantant des fleurs, des légumes ou des plantes aromatiques. Découvrez leurs réalisations et échangez avec eux au cours d'une promenade à travers la commune.



**Samedi 18 septembre de 14 h à 17 h**  
Inscription jusqu'au dimanche 12 septembre auprès du Centre Technique Municipal  
Tél. 01 69 93 49 30

## Des animations durables au marché du jeudi

Le SIOM et l'ALEC Ouest Essonne s'installent sur le marché de Villebon le temps d'un après-midi. Ils proposeront des animations ludiques autour des bons gestes de tri sélectif et de la rénovation énergétique. Partez à leur rencontre !

**Jedi 30 septembre après-midi**  
place Gérard-Nevers

## Un arbre planté pour votre enfant né en 2020

Chaque année, l'opération *Mon arbre à moi* célèbre la naissance des nouveaux Villebonnais en plantant des arbres dans la Commune. Une plaque installée à proximité de la plantation recense les prénoms des bébés de l'année. Votre enfant est né en 2020 ? Faites-vous connaître auprès du Service Espaces Verts et Naturels du lundi 26 juillet au mercredi 15 septembre pour que son prénom figure sur cette plaque. Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, vous serez invités à participer à la plantation de l'arbre dans le courant de l'automne.

### Inscription :

[ctm@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ctm@villebon-sur-yvette.fr)

Tél. 01 69 93 49 30

Ou formulaire sur le site de la Ville, rubrique

Mon Quotidien > Vos démarches.



## Ne nourrissez pas les animaux de l'Yvette

Il est interdit de jeter de la nourriture dans l'Yvette. Même avec les meilleures intentions, nourrir la faune (canards, ragondins...) représente un danger pour l'écosystème de la rivière.

Le ragondin est un nuisible dont les terriers de 6 à 7 m provoquent l'érosion des berges et l'envasement des cours d'eau. Il peut également transmettre des maladies. Par son mode de vie et son statut d'espèce invasive, il influence et transforme considérablement son habitat. Les aliments donnés par les passants aux animaux de l'Yvette l'aident à

se nourrir ce qui lui permet de largement proliférer.

De son côté, un canard ne cherchant plus sa nourriture de façon naturelle se trouve fragilisé et peut développer des carences. La nourriture jetée dans une rivière comme l'Yvette favorise également le développement des algues et de bactéries, entraînant une baisse de l'oxygène dans l'eau et l'augmentation du risque de maladies aviaires.

Les animaux sauvages sont parfaitement capables de trouver seuls de quoi subsister. En évitant de les nourrir, vous leur rendez service et contribuez à préserver l'environnement de l'Yvette.

**Plus d'informations sur [www.siahvy.org](http://www.siahvy.org)**

# À chaque jeune sa solution

Pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire, l'État a lancé le plan « 1 jeune, 1 solution ». Formations qualifiantes, alternance, emploi... La Mission Locale VITA-LIS accompagne les jeunes Villebonnais.

**P**artie intégrante du Plan France Relance, le dispositif « 1 jeune, 1 solution » poursuit trois objectifs :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle : aides à l'embauche ou à l'alternance pour les entreprises, création d'emplois pour les moins de 25 ans dans le domaine sportif, augmentation du nombre de missions de Service Civique...
- Orienter et former les jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir (formations numériques ou dans le domaine des soins), parcours spécialisé pour les jeunes non qualifiés de 16 à 18 ans...
- Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure : renforcement des dispositifs d'insertion (Garantie Jeunes, Parcours Emploi Compétences...).

Le site [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr) propose de nombreuses offres d'emploi, d'apprentis-

sages, de stages et de formations pour les moins de 30 ans. Il recense également les événements, forums ou salons liés à l'emploi et la formation sur le territoire.

## La Mission Locale, votre contact de terrain

Vous êtes âgés de 16 à 25 ans et souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vous insérer dans la vie active ? Rendez-vous à la Mission Locale VITA-LIS. Agissant sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay, l'association vous aide dans la définition de votre projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par « 1 jeune, 1 solution ».

**Mission Locale VITA-LIS**  
**1 rue de l'Aube 91940 Les Ulis**  
**Tél. 01 69 18 79 10**  
**[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)**

À la recherche d'un emploi ou d'une formation ?  
Rendez-vous sur  
[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)

## NOUVELLES ENSEIGNES



### Cofraneth

Cofraneth met à votre disposition ses services d'hygiène et propreté dans différents secteurs

d'activité : administrations et espaces publics, bureaux et sièges sociaux, copropriétés, grande distribution, centres commerciaux, hôtels, lieux de réceptions, salles de spectacles, locaux d'activités industrielles.

Installée dans le parc d'activités de Courtabœuf, Cofraneth est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de Qualité Environnementale et Sociétale impliquant l'ensemble de ses salariés et de ses fournisseurs. Entreprise responsable, elle souhaite répondre aux besoins de propreté de clients exigeants et concernés par le bien-être de leurs collaborateurs, visiteurs ou clients.

**Cofraneth**  
**23 avenue de la Baltique**  
**Tél. 01 69 74 87 65 - [jecontacte@cofraneth.fr](mailto:jecontacte@cofraneth.fr)**

### Le Moulin à pain

La boulangerie du Moulin à pain change de propriétaire. Dans la boutique refaite à neuf, retrouvez toutes les spécialités de la boulangerie et pâtisserie françaises : éclairs, mille-feuilles, pains au chocolat et boule de campagne, sans oublier la traditionnelle baguette. « Nous avons également rénové le parking devant la boutique pour le confort de nos client » précise Thomas Decosta.

**Le Moulin à pain**  
**Thomas Decosta et Stéphane Nigro**  
**63 avenue du Général de Gaulle**  
**Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 19h30, dimanche de 7 h à 13 h, Fermé le lundi.**

### Répare Phone PC Villebon

Un téléphone abîmé ? Un ordinateur en panne ? Répare Phone PC Villebon s'occupe de votre matériel électronique. « Nous pouvons notamment installer l'environnement de votre ordinateur, l'antivirus ou les logiciels et agir en cas de panne ». Écrans, lecteurs DVD, smartphones... L'entreprise propose également la vente ou le rachat de produits électroniques neufs ou d'occasion.

**Du lundi au samedi de 9 h à 12h30 et de 14 h à 19 h**  
**Tél. 07 60 95 02 59**  
**[reparephonepcvillebon@gmail.com](mailto:reparephonepcvillebon@gmail.com)**  
**[www.repare-phone-pc-villebon.fr](http://www.repare-phone-pc-villebon.fr)**

# Supervision fait vivre l'esprit des Jeux Olympiques !

Implantée à Villebon-sur-Yvette depuis 2017, l'entreprise Supervision fournit des écrans géants de diffusion pour les plus grands événements sportifs et culturels mondiaux. Présente à chaque Jeux Olympiques organisés en Europe depuis 1992, elle se tient prête pour Paris 2024 !



Créée en 1984, Supervision est aujourd'hui une référence française et européenne en matière d'écrans vidéo géants de plein jour. « Nous souhaitons rendre les événements rassembleurs accessibles au plus grand nombre » explique Hernan Poblete, son PDG. « Nos écrans sont installés dans les stades lors des compétitions d'athlétisme aux Jeux Olympiques, près des tribunes aux 24 h du Mans, dans les plus grands hippodromes du pays, dans des festivals de musique, sur les Champs Elysées lors du défilé militaire du 14 juillet ou des festivités du 31 décembre... ».

Le prochain objectif d'ampleur ? Les Jeux Olympiques de Paris 2024. « C'est un véritable événement ! » poursuit Hernan Poblete. « Ces rendez-vous sportifs nous rassemblent. Ils apportent de grands moments de joie, ce dont nous avons particulièrement besoin en ce moment. Nous sommes ravis d'y participer à notre niveau. Ces écrans rapprochent les sportifs du pu-

blic, en leur permettant de voir tous les détails de leurs performances. Nous prenons également part à l'installation de « fan-zones » retransmettant les manifestations en extérieur ».

Avec la technologie LED de ses écrans économes en énergie, Hernan Poblete veille à la dimension éco-responsable de son entreprise. « Nos écrans ajustent automatiquement leur intensité lumineuse en fonction des sites. Nous veillons à limiter l'impact carbone de nos transports et à appliquer de bons gestes dans le quotidien de l'entreprise : électricité issue d'énergies renouvelables dans les locaux, valorisation des modes de circulation doux... ».

Les équipes de Supervision savent également se montrer solidaires. Lors du premier confinement son PDG n'a pas hésité à offrir des lots de masques aux agents municipaux pour leur permettre de poursuivre leurs missions en temps de crise sanitaire.

**Supervision**

Tél. 01 69 79 91 20 - [www.supervision.fr](http://www.supervision.fr)

ASV - Arts et Sports à Villebon

## Quelques témoignages chaleureux d'adhérents

Retrouvez des témoignages d'adhérents reçus au cours de l'année écoulée. Nous, professeurs, personnel administratif et membres bénévoles, leur renouvelons tous nos remerciements les plus sincères, pour leurs témoignages de soutien et leurs courriels d'encouragement.

« Notre fantastique professeure se déme- nse pour nous envoyer chaque semaine les vidéos du cours. Je dois dire que ces moments partagés constituent un grand soutien dans ce contexte difficile ».

« Je souhaite que l'association continue d'exister. Elle est indispensable à l'équilibre de ma vie... ».

« Merci pour tout ce que vous accomplissez pour l'association et pour ses adhérents ! Je vous apporte tout mon soutien ».

« Merci à ma professeure pour son action. Laissez les râleurs de côté ! ».

« Je suis inscrit à l'association depuis plusieurs années et je tiens à remercier ma professeure et à l'encourager. Il n'est pas toujours facile pour elle ou pour les élèves seuls devant un écran, de s'investir dans des cours en vidéo et d'y apporter du dynamisme ».

« Je salue l'investissement de l'association et je comprends tout à fait que cette situation soit compliquée. Le principal reste de préserver le tissu social et les emplois en attendant des jours meilleurs... ».

« Je vous assure de ma solidarité dans les épreuves récentes (humaines, financières). Je souhaite féliciter ma professeure qui a maintenu comme elle l'a pu un lien très précieux pour l'adhérente que je suis, avec ses moyens techniques personnels. Je remercie les bénévoles qui ont parfois dû entendre ou lire des reproches injustifiés. Bravo pour votre engagement sans faille. Votre implication nous a aidés à traverser ces épreuves. Vous incarnez la tolérance et la solidarité de votre association ».

**Les adhérents de l'ASV**  
**Tél. 01 60 10 48 58**  
**contact@asv.asso.fr**

ASV - Arts et Sports à Villebon

## Covid et association ASV : la vie continue

Depuis plus d'un an, notre pays, comme l'ensemble de la planète, tourne au ralenti. Nous vivons des confinements plus ou moins stricts ou des couvre-feux à répétition. D'incohérences en incertitudes, nous sommes ballotés de décisions en décisions, parfois contradictoires, dont personne ne comprend plus rien ! Un certain « ras-le-bol » se fait sentir. Parfois, la courtoisie et le savoir-vivre laissent la place à une certaine violence verbale ou par courriel.

Notre association, comme bien d'autres, tente de survivre à cette période tendue, tant financièrement qu'au niveau du « moral des troupes ». Cours en « visio » en direct, cours filmés envoyés, défis lancés aux adhérents... Les professeurs usent d'imagination pour garder le contact avec les élèves. Bon nombre d'entre eux répondent positivement.

Bien sûr, cela ne remplacera jamais un cours en présentiel qui constitue un lieu d'échanges, de convivialité, de rencontre, d'amitiés naissantes avec les autres adhérents et son professeur. Dans la gaieté et la bonne humeur, un cours représente le fruit d'un travail exigeant. Il s'y développe des moments conviviaux, notamment lors

de la fête de fin d'année. Nous attendons impatiemment la nouvelle saison pour nous retrouver.

• Covid et budget : le nerf de la guerre !

Une association demande une gestion financière rigoureuse. Fort heureusement, notre Mairie met à notre disposition gracieusement l'ensemble des locaux et une subvention nous est accordée chaque année. La participation financière des adhérents reste également importante. Elle représente environ un tiers du financement des salaires. Nous souhaitons vivement remercier nos adhérents qui participent à cet « effort de guerre ». Leur générosité a permis, jusqu'à présent, la continuité de tous les salaires. Les nombreux témoignages de remerciements et d'encouragements nous réconfortent. En revanche, nous ferons fi des insultes, voire des propos diffamatoires provenant de quelques personnes qui ne sont pas dignes d'être adhérentes d'une association.

**Armand Faussat, Président**  
**Tél. 01 60 10 48 58**  
**contact@asv.asso.fr**

ASV - Arts et Sports à Villebon

## Les Villebonnais solidaires

Et oui, comme le dit notre Maire, « les Villebonnais ont du cœur ». Leur solidarité reste inébranlable.

Nous espérons tous, un retour à la vie « d'avant » avec le plaisir de se retrouver ensemble grâce au sport, à l'art ou à la culture. Dans cette attente, restons « ensemble à distance », patients, courtois, respectueux et solidaires. À très vite !

**Les professeurs, le personnel administratif, les membres bénévoles du bureau**  
**Tél. 01 60 10 48 58**  
**contact@asv.asso.fr**

Addictions Alcool Vie Libre

## Contactez le Mouvement Vie Libre

Vous avez des problèmes d'addictions à l'alcool ? N'hésitez pas à venir échanger et partager. Nous sommes également passés par là. Ne restez plus seul. Ensemble nous sommes plus forts. Malgré le contexte, des groupes de paroles se tiennent tous les vendredis de 17 h à 18 h et tous les samedis de 11 h à 12 h. Nous vous donnons rendez-vous 4 rue des Écoles (face au collège Joseph-Bara) à Palaiseau.

**Alain Marchais, Responsable**  
**Tél. 01 69 31 14 54**

## ASV Gymnastique d'entretien

## La gym à la maison : tout un programme !



Malgré les difficultés liées à la Covid-19, nos professeurs ont gardé le lien avec leurs adhérents, notamment au travers des rendez-vous Zoom. Derrière leur petit écran, ils montraient les exercices à effectuer et formulaient des consignes claires afin d'aider l'adhérent à ressentir une posture juste. Enfin, de leurs regards experts, ils scrutaient les moindres détails gestuels, corrigeaient et permettaient de progresser.

Côté pratique, qu'il s'agisse de l'adhérent ou du professeur, il fallait trouver de la place, parfois pousser les meubles, positionner son écran, prier les autres membres de la famille de bien vouloir quitter la pièce devenue pour un temps salle de sport. Toute une mécanique s'est mise en place avec parfois, des moyens restreints ! Il est certain que les cours à la maison, seul derrière son écran, ne remplace-

ront jamais un cours en présentiel. Néanmoins, à défaut de mieux, tous ont été ravis de se « rencontrer » et de pratiquer à travers ce petit écran.

Alors pour tous, professeurs et adhérents, merci d'avoir tenu bon dans ce contexte difficile. Un grand merci aux adhérents d'être restés présents aux invitations Zoom. Cela réchauffe le cœur de leur professeur dont le métier se trouve bien mis à mal ces derniers mois ! Nous leur adressons un grand bravo pour leur professionnalisme sans faille.

Laissons la parole à une adhérente : « Merci infiniment pour ce que vous faites et merci à notre professeur pour son cours en visio. Il me permet de me dépenser 1 h par semaine et de maintenir cette activité. Parfois, il s'avère contraignant de mettre tout le monde hors du séjour (seule pièce où je dispose d'un peu de place). Je préférerais avoir un cours enregistré pour le faire au moment où je suis disponible. Mais, soyons honnête, on ne trouverait jamais le temps de le faire ! De plus, en Zoom, le professeur nous corrige. Nous disposons d'un retour qui nous manquerait avec une vidéo enregistrée. Merci beaucoup pour tout ».

**Armand Faussat, Président**  
Tél. 01 60 10 48 58  
contact@asv.asso.fr

## ASV École de la Voix

## Faites-vous plaisir, chantez !



L'École de la Voix vous accueille avec joie ! Après presque un an et demi de cours via Skype, nous préparons la rentrée de septembre 2021 avec un espoir raisonnable et enthousiaste.

Venez nous rejoindre et découvrez votre potentiel vocal lors de cours individuels de technique vocale de 30 minutes par semaine, prodigués par Helma Warum, professeure de chant et coach vocal. Une semaine sur deux, les cours sont accompagnés par un ou une pianiste.

Votre respiration, votre posture corporelle et votre esprit se mettent au service des airs que vous désirez aborder.

L'École de la Voix organise un concert et un spectacle par an, avec costumes et mise en scène. Chacun peut y participer selon son niveau et son envie.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site web : [ecoledelavoix.free.fr](http://ecoledelavoix.free.fr) et/ou contactez-nous au 06 07 47 75 40 ou par mail : [ecoledelavoix@free.fr](mailto:ecoledelavoix@free.fr). Nous vous attendons !

**Daniel Josse, Responsable**  
Tél. 06 07 47 75 40  
ecoledelavoix@free.fr

## ASV Villebon Longjumeau Handball

## On nait tous handballeurs

Les vacances d'été débutent à peine et nous parlons déjà rentrée. Mais de quelle rentrée va-t-il s'agir ? Quelle place prendra encore ce satané virus ? Quels seront les impacts des inévitables relâchements dans les gestes barrière durant la période estivale ? Combien de personnes se seront faites vacciner ?

Des réponses à toutes ces questions dépendent une rentrée et une reprise durable de nos activités professionnelles, sportives et familiales.

Nous qui, habituellement, pratiquons à l'abri des gymnases, nous avons poursuivi nos activités en extérieur ces derniers mois. Nous tenons à féliciter toutes celles et ceux qui se sont montrés présents, parents compris. Ils ont parfois bravé de rudes intempéries.

Demain, nous allons débiter une nouvelle saison qui, nous l'espérons, ne sera pas de nouveau perturbée. Le club propose des tarifs préférentiels et avantageux à tous les licenciés de cette saison pour le renouvellement



de leur licence.

Nous sommes prêts à vous accueillir. Venez nous rejoindre !

**Robert Lafond, Président**  
Tél. 07 61 13 44 77  
asvatelierdesarts@orange.fr

## Tai-Chi-Chuan, Qi Gong - club Yang Villebon

### Le sport pour motivation !



La pandémie de Covid-19 a entraîné la fermeture des lieux dédiés à la pratique sportive et a fortement perturbé les plannings des clubs. Le Club Yang Villebon n'a pas été épargné. Cependant, depuis le début de cette crise sanitaire, les membres du Bureau ont su réagir et prendre les décisions nécessaires pour permettre aux adhérents de poursuivre la pratique du Tai-Chi-Chuan et du Qi Gong.

Des cours en visio ont été mis en place plusieurs soirs par semaine. Durant les périodes de fermeture du Centre Sportif Saint-Exu-

péry, les enseignants ont donné des cours en extérieur, par petits groupes, dans le respect des mesures sanitaires. Nous avons ensuite profité d'un lieu fixe d'apprentissage lorsque l'accès au Centre Sportif a de nouveau été possible.

Aujourd'hui, les adhérents peuvent pratiquer le week-end et le mardi. Ces cours restent complémentaires à l'enseignement en visio. Ils permettent aux élèves peu familiarisés avec la pratique à distance de reprendre facilement leur apprentissage.

Le retour des participants en présentiel témoigne de l'enthousiasme qui les motive. Ces cours possèdent un goût de retrouvailles et réactivent le lien social, indispensable pour se maintenir en bonne santé. Dans l'attente d'une amélioration de la situation sanitaire qui permettra de réintégrer les gymnases, nous poursuivons dans cette voie, pour la plus grande satisfaction de nos adhérents.

**Edwige Babel, Présidente**  
Tél. 06 13 21 23 69  
taichi.villebon@free.fr

## Villebon Sport Football

### Un stage de Printemps pour le club



En partenariat avec le Villebon Sport Football et la Ville, DSF Event a organisé un stage d'initiation et de perfectionnement à la pratique du football durant les vacances scolaires du 19 au 23 avril. Une vingtaine d'enfants villebonnais de 7 à 16 ans a participé à cet événement. Malgré des contraintes sanitaires à respecter, ce stage a constitué une belle réussite. Tous les enfants ainsi que les parents se

sont montrés enchantés par l'initiative. Bien sûr, au regret des enfants, il n'a pas été possible de disputer un match. Nous avons compensé ce manque par de nombreux ateliers techniques : un vrai bonheur. Le VSF remercie la Ville qui a été réactive dans l'organisation de ce stage décidé au dernier moment.

**Laurent Défossé, Président**  
Tél. 06 03 22 46 40

## Aïkido Club de Villebon

### L'Aïkido Club prépare la rentrée de septembre

Comme pour tous les clubs, la saison 2020-2021 s'est révélée difficile. Nous n'avons pu pratiquer que pendant quelques semaines. Cependant, nous espérons pouvoir reprendre nos entraînements dans des conditions normales dès la rentrée de septembre.

Tous les adhérents et leur professeur vous donnent rendez-vous sur les tatamis pour découvrir (ou redécouvrir) cet art martial japonais qui développe des qualités physiques (coordination, souplesse...) et mentales (confiance en soi, écoute et respect de l'in-

tégrité du partenaire...). Chacun peut progresser à son rythme et compter sur la constante bienveillance de ses partenaires.

Que vous débutiez ou que vous ayez déjà pratiqué l'aïkido par le passé, vous serez toujours bienvenus. Vous pouvez profiter d'un premier cours gratuit.

Les cours se déroulent les mardis et jeudis de 19 h à 20h30 dans le petit dojo. Un cours spécifique de pratique des armes est également organisé les mardis de 18 h à 19 h. Il n'existe pas de cours pour les enfants.

**Martine Guérin, Présidente**

Tél. 01 69 32 11 69

aikido.villebon@gmail.com, aikido-villebon.jimdofree.com



## Association Villebonnaise de Shorinji Kempo Seïgido Ryu

# L'unité sportive plus forte que la Covid-19

Nous avons repris les entraînements début septembre et devons nous retrouver sur les tatamis du Centre Sportif Saint-Exupéry le lundi 2 novembre 2020, après 2 semaines de vacances de la Toussaint. Tous les adhérents de l'AVSKSR s'étaient réinscrits pour la saison 2020-2021 avec un esprit positif. Nous pensions que le plus dur se trouvait derrière nous et que nous allions enfin pouvoir reprendre notre pratique après 8 mois d'arrêt en raison des conditions sanitaires.

Mais voilà, l'annonce du deuxième confinement est tombée avec en conséquence, des contraintes sportives.

Il en fallait plus pour freiner la motivation des pratiquants de l'association. Grâce aux efforts conjoints avec le club du SKSR Palaiseau, l'équipe encadrante bénévole s'est immédia-

tement mobilisée. Son objectif : offrir à ses adhérents une continuité sportive et pédagogique en ligne dans un premier temps, puis en présentiel en plein air au Centre Sportif Saint-Exupéry, dans le respect des règles sanitaires.

« Vivons à moitié pour nous-mêmes, à moitié pour les autres ». Cette maxime que les *Kenshi* ont l'habitude de réciter en début d'entraînement prend tout son sens dans ces moments difficiles où l'échange et l'empathie pour son voisin nous permettent de voir le rayon de soleil caché derrière le nuage.

Merci à tous : pratiquants, encadrants, associatifs, élus, personnels municipaux et sportifs pour avoir maintenu une continuité dans notre pratique ainsi qu'un contact, aujourd'hui essentiel.



**Ludovic Arnould, Président**

**Tél. 07 85 73 23 35**

**contact@avksr.org**

**www.isksr.org**

## Tennis Club de Villebon

# Le tennis, on y joue toute l'année !



Malgré le protocole sanitaire nous imposant de jouer en extérieur et le couvre-feu, le Tennis Club de Villebon a réussi à maintenir une activité toute l'année, notamment grâce aux terrains « terres battues

tout temps ». Les adhérents ont pu jouer jusqu'au couvre-feu malgré la météo hivernale. Au moindre rayon de soleil, les terrains se retrouvaient souvent pris d'assaut !

Finalement, quelles que soient les conditions, les licenciés ont repris goût au jeu en extérieur, essence même de notre sport.

Le télétravail a également permis une nouvelle répartition de l'occupation des terrains. Les adhérents jouaient au créneau du midi, habituellement peu utilisé. De nouvelles habitudes ont vu le jour malgré le contexte.

Si, vous aussi, vous souhaitez profiter de l'ensemble des terrains pour jouer, le Tennis Club de Villebon vous propose une offre découverte pour juillet et août au tarif de 60 € (30 € pour les enfants).

Profitez de cette aubaine et venez nombreux !

**Rodolphe Fiot, Président**

**Tél. 01 60 10 62 73**

**tc.villebon@fft.fr**

## La Cible de Villebon

# Changement de président pour une association dynamique

Nous avons organisé notre assemblée générale annuelle le 13 février dernier dans le respect des règles sanitaires. Ce rendez-vous a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et des quelques actions qui ont pu être entreprises dans ce contexte si particulier.

Notre Président, Alain Marie, a décidé de se mettre en retrait et ne pas se représenter à la tête de l'association. Daniel Bonnet, notre secrétaire, a été élu en tant que nouveau Président. Cette fonction ne lui est pas inconnue puisqu'il avait déjà occupé la présidence il y a quelques années avant de passer le relais à Alain. Le comité directeur ne connaît pas de nouvelle entrée cette année. À noter : Vincent Tanche prend le poste de secrétaire.

Le comité directeur tient à remercier très chaleureusement

Alain, adhérent de notre association depuis la première heure et qui a dirigé notre association plusieurs années. Toujours présent et mettant la priorité sur les jeunes, il prend pour l'instant du recul. Son expérience nous sera toujours précieuse.

Pour cette nouvelle mandature et en attendant une sortie de crise pour la reprise des activités habituelles, le comité directeur va se focaliser sur un plan d'actions pour moderniser et accroître encore la sécurité de nos installations homologuées.

D'ici là, le système de réservation de créneaux de tir mis en place nous permet d'accompagner nos adhérents. Ils peuvent continuer le tir en extérieur tout en assurant le respect des règles sanitaires.

**Daniel Bonnet, Président**

**contact@lacible-villebon.fr**

Scouts et Guides de France Palaiseau-Villebon

## Un après-midi avec les Scouts et Guides de France



Avec la caravane de Palaiseau-Villebon (groupe des Scouts et Guides de France de la tranche d'âge 14-17 ans), nous avons participé à la journée Cap samedi 13 mars à Orsay. Elle nous a offert l'opportunité de nous réunir avec d'autres groupes scouts. Plusieurs groupes de l'Ouest Essonne ont fait le déplacement pour partager cet après-midi dans le bois d'Orsay. Ensemble, nous avons participé à de grands jeux, discuté, chanté... Ce moment représentait surtout l'occasion d'échanger et de parler de nos

projets respectifs de camps et d'année. Nous avons découvert les projets passionnants des autres caravanes et rencontré de nouveaux scouts. Certaines caravanes prévoient des week-end clean walk, d'autres un camp « construction en montagne » ou encore des camps de surveillance de feux de forêt. De notre côté, nous allons participer à un camp « radeau » en Dordogne. Nous partirons 2 semaines dans la région où nous fabriquerons nos radeaux pour nous déplacer. Au programme : plusieurs étapes, une vie de camp, des grands jeux, des temps de vie collective sur une île...

Nous avons conclu ce bel après-midi entre caravanes par un grand jeu tous ensemble ! Belles rencontres, bonne humeur... Un vrai après-midi scout !

Aurélié, caravelle SGDF

**Jacqueline Girard et Stéphanie Potier, Responsables**  
[sgdf.palaiseau.villebon.bureau@gmail.com](mailto:sgdf.palaiseau.villebon.bureau@gmail.com)

Les P'tites Bouilles villebonnaises

## Assistante maternelle, un métier prioritaire ?

Cette année, nous avons de nouveau dû nous adapter à plusieurs protocoles sanitaires pour assurer la santé des enfants sous notre responsabilité. Mais comment leur apprendre le vivre ensemble et l'ouverture vers l'extérieur alors que les activités collectives restent limitées voire interdites ? Comment leur apporter de la sécurité affective alors que nous demeurons dans l'incertitude de notre avenir en tant que professionnelles de la petite enfance ? À l'heure où j'écris cet article, beaucoup d'entre nous envisagent d'arrêter le métier d'assistante maternelle. Il constitue pourtant une profession passionnante et le premier mode d'accueil en France. Le Gouvernement a estimé qu'il était essentiel que nous continuions, voire renforçons notre activité malgré un taux de contamination plus élevé dans notre profession. Il s'explique par

un manque de moyens et de temps. Nous restons seules pour nettoyer, désinfecter, faire les activités d'éveil et de soins avec les petits, assurer l'école à la maison... Nous espérons que nos employeurs respectent scrupuleusement les gestes barrières, notamment celui d'éviter les regroupements familiaux et amicaux. Toutes les personnes vivant sous notre toit portent le masque toute la journée. Cela n'empêche pas les contaminations. Pour cette raison, nous demandons à pouvoir être vaccinées en priorité et une meilleure reconnaissance de notre métier. Ainsi, nous pourrions préparer sereinement les activités de la

rentrée. À très bientôt.

**Sandrine Jouve, Présidente**  
**Tél. 06 24 24 10 64**  
**nounou.villebon.les.**  
**bouilles@gmail.com**



Secours Populaire Français, Comité Palaiseau-Villebon

## Les vacances, un besoin vital



Quelles que soient les circonstances, le Secours Populaire de Palaiseau-Villebon déploie toute son énergie pour permettre aux bénéficiaires et à leurs enfants de partir quelques jours en vacances d'été. Cette

opération se révèle encore plus essentielle en cette période difficile.

Les vacances permettent aux enfants de grandir. Elles constituent un moment privilégié pour resserrer les liens familiaux hors du cadre habituel. La Fédération de l'Essonne du Secours Populaire négocie avec des hôtels afin de pouvoir proposer des séjours divers. Dès à présent, nous avons inscrit 7 familles pour une semaine à la mer ou à la montagne (en hébergement avec piscine).

Nous réglons aussi une part des frais de colonies de vacances et des billets de train ou d'avion pour permettre à ceux qui vivent en France de revoir leur famille restée au pays.

Certes, cette action représente un coût. Depuis le début du confinement, le nombre de bénéficiaires en grande difficulté inscrit dans notre comité a augmenté de 30 %. Toutes les manifestations nous rapportant des fonds ont été annulées en raison de la crise.

Nous espérons que la situation sanitaire permettra à tous de s'évader quelques jours en juillet ou en août.

Si vous pouvez et souhaitez nous soutenir, tout don nous sera utile et déductible de vos impôts. Adressez votre chèque à l'ordre de Secours Populaire Palaiseau-Villebon au 4 rue des Écoles à Palaiseau. Merci !

**Serge Grégory, Secrétaire général**  
**Tél. 01 60 10 11 59**  
**spfpalaiseau@free.fr**

Université du Temps Libre  
Essonne

## Reprise des conférences UTL dès le mois d'octobre

Après plus de 7 mois de silence forcé dû à l'impossibilité de mener une activité culturelle collective, l'équipe de bénévoles de l'Université du Temps Libre Essonne met tout en œuvre pour une reprise de ses activités. La situation ne se révélera sans doute pas simple. Il reste probable que nous devons respecter de rigoureuses mesures sanitaires. Nous nous adaptons aux circonstances.

Nous espérons néanmoins pouvoir vous proposer un cycle de conférences en présentiel dès le mois d'octobre prochain. Il apparaît indispensable de débattre et échanger pour comprendre le monde marqué par la crise actuelle. Il reste également important de continuer à s'instruire dans tous les domaines de la connaissance. L'élaboration de la programmation est désormais achevée. Elle propose un large éventail de sujets scientifiques, artistiques, historiques, philosophiques, sociétaux... Certaines conférences reprennent les thématiques des rendez-vous annulés à la suite de la fermeture des salles et de l'interdiction de tout rassemblement. Des nouveautés sont également au programme, en lien avec le fil rouge de l'année : l'Homme face à la nature. L'UTL vous proposera aussi des cours d'anglais et une découverte de l'art et de la musique.

Nos actions associent toujours les villes de Villebon et de Palaiseau. Surtout, nous souhaitons maintenir l'esprit de l'UTL, une université sans diplôme, ouverte à tous les âges.

**Anick Mellina, Responsable de l'antenne Palaiseau-Villebon**  
Tél. 06 83 16 54 73  
antenne-palaiseau@utl-essonne.org

Villebon en Transition

## C'est le Printemps, Villebon en Transition vous tend les bras

Le mouvement des villes en Transition est né en Grande-Bretagne sous l'impulsion de Rob Hopkins. « Il s'agit d'inciter les citoyens d'un territoire (bourg, quartier d'une ville, village...), à prendre conscience des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du pic pétrolier et du dérèglement du climat. Nous soulignons également la nécessité de s'y préparer concrètement. Il s'agit de mettre en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir » explique le site [www.entransition.fr](http://www.entransition.fr).

Villebon en Transition s'inscrit dans cette démarche et rassemble les bonnes volontés locales dans le but de prendre part à des actions concrètes liées à ces enjeux :

- création d'ateliers pratiques et de partage des savoirs,
- organisation d'exposés-débats dans des lieux privés ou publics,
- diffusion d'informations d'autres associations ou d'institutions sur ces thèmes,



- participation à des manifestations festives ou revendicatives,
- journées d'actions thématiques,
- site Internet en cours de création.

Toute bonne volonté reste bienvenue pour participer à ces projets. N'hésitez pas à nous contacter. Venez avec vos idées !

**Stéphane Bendotti, Président**  
Tél. 07 81 45 43 30  
[villebon-en-transition@tutanota.com](mailto:villebon-en-transition@tutanota.com)

ASEVI - Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon

## Petite mise au point sur le PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Obligatoire par décret du 28 juin 2016, il se doit d'être coconstruit avec les associations et les habitants. C'est dire si l'ASEVI était bien inspirée en proposant, dans le VAV 147 de 2014, la création d'un atelier Ville-Énergie ouvert à tous les Villebonnais. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas soutenu ce projet ?

Des ateliers de co-construction ont été organisés par la CPS (communauté Paris Saclay), en février et mars 2018. Le représentant ASEVI était le seul Villebonnais à participer à ces ateliers. Il est vrai qu'aucune information n'avait filtré dans la commune, même pas un entrefilet dans le VAV. La CPS a retenu 126 actions et 9 axes stratégiques.

Au Conseil municipal de novembre 2020, la Municipalité présente sa déclinaison communale du PCAET. 53 actions sur les 126 identifiées par la CPS, mais aucune action de l'axe stratégique « produire et distribuer des énergies renouvelables et récupérer les cha-

leurs fatales » alors que les objectifs pour 2030 sont : - 34 % de gaz à effet de serre, - 23 % de consommation d'énergie et + 17 % d'énergie renouvelable par rapport à 2015. Pouvons-nous globalement atteindre ces objectifs sans travailler au niveau local sur cet axe ?

Parmi les actions retenues, 2 sont réclamées par l'ASEVI depuis de nombreuses années : mettre en œuvre un plan de lutte contre le ruissellement et les inondations et lutter contre l'artificialisation des sols. Les actions doivent être élaborées dans le cadre d'ateliers participatifs. En fait, seuls les ateliers sur l'éclairage public et le plan vélo seront réellement participatifs. Les participants aux autres groupes de travail sont déjà nommés. Sur quels critères ? Pourquoi n'a-t-on pas proposé à l'ASEVI de participer au groupe de travail sur les inondations ? rappelons que l'ASEVI anime le collectif des associations de la vallée de l'Yvette sur la thématique de l'eau et elle est membre de la CLE Orge-Yvette.

**Michèle Loeber, Présidente**  
Tél. 01 60 10 63 77 - [www.asevi.net](http://www.asevi.net)

## Naissances

Swann Turdu Sanchez le 2 avril 2021  
Isaiah Jamar le 13 avril 2021  
Julian Roux Mora le 13 avril 2021  
Samuel Pereira le 13 avril 2021  
Thomas Labadie le 29 avril 2021  
Quentin Bourry le 2 mai 2021  
Imène El-Ghoudi le 15 mai 2021  
Gabriel Pierre le 16 mai 2021  
Margault Pérois le 22 mai 2021  
Nayanah Mazevet le 22 mai 2021  
Alan Farge Guillamet le 24 mai 2021  
Zack Marmier-Dede le 26 mai 2021  
Yorick Ethève le 27 mai 2021

## Mariages

Cédric Coquant et Adélaïde Gonnet le 24 avril 2021  
Anthony Czarnecki et Coralie Peslerbe le 15 mai 2021  
Stéphane Garnier et Jennifer Voss le 22 mai 2021  
Jérémy Bienaimé et Marion Molière le 5 juin 2021

## Décès

Thierry Lecocq le 22 mars 2021  
Geneviève Smolski épouse Flageul le 28 mars 2021  
André Létévé le 12 avril 2021  
Jean Caramigeas le 25 avril 2021  
Luc Delecour le 10 mai 2021  
Jean Brevet le 16 mai 2021  
Maurice Larcher le 21 mai 2021

## Hommage à Pierre Ferrier

« Nous avons appris avec regret le décès de notre ami Pierre Ferrier. Avec lui, nous avons perdu un véritable ami et un Européen. Lui et son épouse Bergerette, décédée quelques années plus tôt, ont longtemps été impliqués dans le partenariat entre Villebon-sur-Yvette et Liederbach. Ils ont accueilli des Liederbachers lors de festivités et ont participé à de nombreuses réunions d'Automne entre les deux comités. Des amitiés de long terme se sont nouées. Tous deux s'étaient engagés à développer et à renforcer les liens entre les habitants de nos deux communes. Tous ceux qui ont côtoyé Pierre et sa femme ou ont été leurs invités s'en souviennent avec tendresse. Nos pensées vont à sa famille. »

*La direction de l'association du partenariat (FEP) de Liederbach : Uwe Rethmeier, Carl A. Ficke, Brigitte Metz, Hans Huemke, Sigrid Grether, Ewa Hisztin-Kasper, Lisa Leismann, Joris Cruchon, Johann Gerbig.*



## Reprise de concessions au Cimetière

**La Ville entame une procédure pour reprendre les tombes laissées à l'abandon au Cimetière. Vous êtes propriétaire d'une concession identifiée comme abandonnée ? Contactez dès à présent le service État-civil Population.**



Lorsqu'une concession n'est plus visitée et se trouve en état d'abandon, la Commune tente d'en retrouver le titulaire ou ses héritiers pour les inviter à l'entretenir et la remettre en état. Il s'agit souvent de concessions perpétuelles ou anciennes. Les sépultures considérées comme abandonnées datent de plus de 30 ans, n'ont pas accueilli de défunt depuis au moins 10 ans et ne semblent plus être entretenues.

La Ville débute actuellement à une procédure visant à la reprise de ces tombes. Elles ont

été identifiées par une plaque signalant leur état d'abandon. Si vous êtes propriétaire de l'une de ces sépultures ou si vous connaissez des familles pouvant exprimer leur désir de la conserver, contactez le service État-civil Population de la Mairie.

Si aucun concessionnaire ne s'est manifesté à l'issue de cette procédure, le terrain redeviendra une propriété de la Ville.

**Service État-civil Population**

**Tél. 01 69 93 49 00**

**[etatcivil@villebon-sur-yvette.fr](mailto:etatcivil@villebon-sur-yvette.fr)**

# Résultats des élections départementales du 27 juin 2021

	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville	École des Casseaux	École des Casseaux	École des Casseaux	École de la Roche Maternelle	École de la Roche Préau	École de la Roche Réfectoire	École Charles Perrault	Total	
<b>Inscrits</b>	<b>656</b>	<b>782</b>	<b>830</b>	<b>852</b>	<b>817</b>	<b>977</b>	<b>779</b>	<b>728</b>	<b>722</b>	<b>7 143</b>	
<b>Votants</b>	<b>245</b>	<b>330</b>	<b>384</b>	<b>402</b>	<b>359</b>	<b>333</b>	<b>195</b>	<b>196</b>	<b>310</b>	<b>2 754</b>	
Vote par procuration	5	1	5	11	9	10	2	8	12	63	
Taux de participation	37,35 %	42,20 %	46,27 %	47,118 %	43,94 %	34,08 %	25,03 %	26,92 %	42,94 %	38,56 %	
Bulletins nuls	3	0	6	5	6	8	4	3	3	38	
Bulletins blancs	1	26	7	12	7	9	4	6	10	62	
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>241</b>	<b>324</b>	<b>371</b>	<b>385</b>	<b>346</b>	<b>316</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>297</b>	<b>2 654</b>	
Liste	BV1	BV2	BV3	BV4	BV5	BV6	BV7	BV8	BV9	total liste	
M <sup>me</sup> Latifa Naji et M. Olivier Thomas	82	142	141	159	120	158	52	73	126	<b>1053</b>	39,68 %
M <sup>me</sup> Françoise Marhuenda et M. Igor Trickovski	159	182	230	226	226	158	135	114	171	<b>1601</b>	60,32 %
	241	324	371	385	346	316	187	187	297	<b>2654</b>	100,00 %

Résultats départementaux pour le canton des Ulis : Latifa Naji et Olivier Thomas : 53,9 % - Françoise Marhuenda et Igor Trickovski : 46,1 %

# Résultats des élections régionales du 27 juin 2021

	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville	École des Casseaux	École des Casseaux	École des Casseaux	École de la Roche Maternelle	École de la Roche Préau	École de la Roche Réfectoire	École Charles Perrault	Total		
<b>Inscrits</b>	<b>656</b>	<b>782</b>	<b>830</b>	<b>852</b>	<b>817</b>	<b>977</b>	<b>779</b>	<b>728</b>	<b>722</b>	<b>7 143</b>		
<b>Votants</b>	<b>245</b>	<b>330</b>	<b>384</b>	<b>401</b>	<b>358</b>	<b>332</b>	<b>195</b>	<b>196</b>	<b>311</b>	<b>2 752</b>		
Vote par procuration	5	1	5	10	9	10	2	8	13	63		
Taux de participation	37,35 %	42,20 %	46,27 %	47,07 %	43,82 %	33,98 %	25,03 %	26,92 %	43,07 %	38,53 %		
Bulletins nuls	2	2	3	2	1	3	1	3	4	21		
Bulletins blancs	7	2	3	8	2	3	0	4	2	31		
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>236</b>	<b>326</b>	<b>378</b>	<b>391</b>	<b>355</b>	<b>326</b>	<b>194</b>	<b>189</b>	<b>305</b>	<b>2 700</b>		
Liste	Tête de liste	BV1	BV2	BV3	BV4	BV5	BV6	BV7	BV8	BV9	total liste	
Le choix de la sécurité	Jordan Bardella	21	23	38	25	27	24	36	30	30	<b>254</b>	9,41 %
Ecologie et solidarité	Julien Bayou	79	130	139	145	119	151	48	60	111	<b>982</b>	36,37 %
Ile-de-France rassemblée avec Valérie Péresse	Valérie Péresse	118	140	161	179	169	129	96	86	123	<b>1201</b>	44,48 %
Envie d'Ile-de-France	Laurent Saint-Martin	18	33	40	42	40	22	14	13	41	<b>263</b>	9,74 %
		236	326	378	391	355	326	194	189	305	2700	100,00 %

Résultats régionaux : Ile-de-France rassemblée avec Valérie Péresse : 45,92 % – Ecologie et solidarité : 33,68 %  
Le choix de la sécurité : 10,79 % – Envie d'Ile-de-France : 9,62 %

Retrouvez l'ensemble les résultats des deux tours des élections départementales et régionales sur le site de la Ville.

## Conseil municipal du 27 mai 2021

### Urbanisme

Acquise par la Ville en 2018, la parcelle AH n°502 sises 16/16bis rue du Moulin de la Planche occupe une superficie de 2 340 m<sup>2</sup>. Elle est partiellement occupée par une maison d'environ 150 m<sup>2</sup> et par une dépendance d'environ 60 m<sup>2</sup>. Dans le cadre du Plan Climat, la Municipalité souhaite valoriser ce site et créer un espace vert à usage public collectif.

La maison n'apparaît pas comme un élément essentiel de ce futur projet d'espace vert. Le Conseil municipal **décide, à l'Unanimité**, de vendre cette parcelle bâtie dans le cadre d'une vente sous pli cacheté au mieux-disant. Il s'agit d'une vente aux enchères pour laquelle les acheteurs potentiels proposent un prix d'achat sous pli fermé et le mieux-disant l'emporte. La mise à prix est fixée à 635 000 € HT et hors frais notariés qui seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal **approuve** la mise à jour à venir de la numérotation cadastrale de la parcelle AH n°502p une fois qu'elle sera officiellement divisée. Il **autorise** également le Maire à engager et mener les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la vente, à signer les actes y afférents et

à décider des conditions d'entrée en jouissance. Il **dit** qu'une publicité sera mise en œuvre pour s'assurer une large diffusion de cette vente.

### Demandes de subventions pour les véhicules municipaux

Les deux véhicules avec caméras embarquées de la Police municipale doivent être renouvelés pour un coût s'élevant à 44 654,50 € HT. Le Conseil municipal **sollicite, à l'Unanimité**, une subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité » à hauteur de 13 396,35 €, soit 30 % du coût HT des équipements et véhicules. Le Conseil municipal **précise** que le coût estimatif s'élève à 53 600,40 € TTC et fait l'objet de la présente demande de subvention.

Le véhicule municipal de transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) doit être remplacé. Le Conseil municipal **sollicite, à l'Unanimité**, une subvention d'un montant de 10 000 € auprès du Conseil Régional d'Île-de-France au titre de l'aide aux structures innovantes dans le domaine du handicap et de la dépendance. Le Conseil municipal **précise** que le coût estimatif s'élève à 33 746 € TTC et fait l'objet de la présente demande de subvention.

Il **autorise** Monsieur le Maire à déposer ces deux dossiers de demandes de subventions et à signer toutes les pièces y afférentes. Il **dit** également que les recettes seront inscrites sur le compte 1312.

### Demande de subvention : Médiathèque

Afin d'accueillir au mieux l'ensemble des publics, la Ville réalise des travaux de mise en accessibilité de la Médiathèque dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Le Conseil municipal **précise, à l'Unanimité**, que le coût estimatif des travaux gros œuvre et second œuvre s'élève à 41 000 € HT, soit 49 200 € TTC, auquel s'ajoutent les honoraires de la maîtrise d'œuvre de 6 129,17 € HT, soit 7 355 € TTC.

Le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France associée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour ces travaux, dans la limite maximale de 80 % de leur montant estimatif et des honoraires de la maîtrise d'œuvre. Il **autorise** à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et **dit** que les recettes seront inscrites sur le compte 1311.



Le Conseil municipal sollicite une subvention du Conseil régional d'Île-de-France pour le remplacement de deux véhicules de la Police municipale.

## Vos élus vous reçoivent

Vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone ou sur [www.villebon-sur-yvette.fr](http://www.villebon-sur-yvette.fr) rubrique Vie citoyenne / vos élus.

**Dominique Fontenaille**  
Maire

**Victor Da Silva**  
1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances et au Budget

**Nathalie Plumail**  
2<sup>e</sup> Adjointe à l'Environnement et au Développement durable

**Patrick Batoufflet**  
3<sup>e</sup> Adjoint à la Culture, aux Sports, aux Fêtes et aux Jumelages

**Michèle Boulanger**  
4<sup>e</sup> Adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires

**Romain Millard**  
5<sup>e</sup> Adjoint à la Communication, à la Démocratie locale et au Débat public

**Dominique Rousseau**  
6<sup>e</sup> Adjointe à la Petite Enfance

**Patrick Faure**  
7<sup>e</sup> Adjoint aux Bâtiments publics

**Olivia Lucas**  
8<sup>e</sup> Adjointe au Cadre de vie et déplacements

**Mohamed Dehbi**  
9<sup>e</sup> Adjoint à la Jeunesse, au CMJ, à la Parentalité et la Prévention spécialisée

**Karine Lorin**  
Conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs et à la Restauration scolaire

**Michel Cinotti**  
Conseiller municipal délégué aux Cérémonies et aux Relations publiques

**Monique Bert**  
Conseillère municipale déléguée à la Voirie et à l'Éclairage public

**Olivier Lehoussel**  
Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat local

**Sabrina Dbili**  
Conseillère municipale déléguée aux Relations Sports avec la CPS et Terre de Jeux 2024

**David Polizzi**  
Conseiller municipal délégué au Plan Ruissellement et Inondations

**Nicole Marie**  
Conseillère municipale déléguée au Patrimoine touristique

**Bertrand Thoré**  
Conseiller municipal délégué au Plan trottoirs et Plan vélos en ville

**Dominique Forcade**  
Conseillère municipale déléguée aux Personnes âgées

**Jacques Fantou** Conseiller municipal délégué à l'Hygiène et la Sécurité des bâtiments

**Anne-Sophie Clauw**  
Conseillère municipale déléguée aux Personnes handicapées

**Gautier Dekerle** Conseiller municipal délégué aux Transports publics

**Claire Abadie Marteil**  
Conseillère municipale

**Christophe Olivier**  
Conseiller municipal

**Isabelle Anna Filipuzzi**  
Conseillère municipale

**Alexandre Bougaud**  
Conseiller municipal

**Virginie Polizzi**  
Conseillère municipale

Tél. 01 69 93 49 02

**Ophélie Guin**  
Conseillère municipale

**Régis Vaillant**  
Conseiller municipal

**Marina Boutaut**  
Conseillère municipale

**Olivier Tribondeau**  
Conseiller municipal

**Dominique Durand**  
Conseillère municipale

**Gilles Morichaud**  
Conseiller municipal

Tél. 06 52 93 75 68

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une procédure de modification du PLU sera prochainement engagée. L'objectif : assurer une meilleure compréhension des règles mises en place, intégrer des dispositions supra-communales et des nouvelles règles traduisant les ambitions du Plan Climat.

Le Conseil municipal **prend acte** des objets de la modification du PLU initialement approuvé le 17 octobre 2013. Il **donne quitus** au Maire pour saisir l'autorité environnementale sur le projet de modification de ce PLU et **prend acte** qu'une phase d'information du public concernant ce projet de modification sera organisée préalablement à la phase d'enquête publique. Il **prend également acte** que, conformément à l'article L153-40 Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié ultérieurement aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 dudit code. Enfin, il **dit** que cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations municipales transmise par voie électronique à la Préfecture d'Evry et affichée à l'Hôtel de Ville.

### Projet d'extension d'un Data center, parc d'activités de Courtabœuf

La société Colt Technology Services implantée sur le Parc de Courtabœuf au 15 avenue du Cap Horn aux Ulis, demande un permis de construire dans le cadre d'un projet d'extension de son Data Center. Elle projette la construction d'un bâtiment de 4 200 m<sup>2</sup>, l'exploitation de 9 groupes électrogènes supplémentaires de 52 MWth, de 12 équipements groupes froids situés en terrasse du nouveau bâtiment et l'installation de cuves de fioul (4 cuves enterrées de 100 m<sup>3</sup> et 9 nourrices de 0,5 m<sup>3</sup>).

Ce projet fait l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale. Il a fait l'objet d'une enquête publique par la Ville des Ulis. En raison de sa proximité avec l'installation, Villebon-sur-Yvette doit apporter son avis au projet.

Le Conseil municipal, **émet un avis favorable, à l'Unanimité**, sous réserve de la prise en considération des recommandations de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France. L'avis formulé est émis sans préjuger des consultations prévues dans le cadre de la procédure réglementaire en cours, lesquelles sont susceptibles de faire évoluer la perception des différents éléments du dossier.

### Médecine préventive pour les agents municipaux

Afin d'assurer la sécurité et la santé des agents municipaux, le Conseil municipal **autorise, à l'Unanimité**, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention relative aux services de médecine préventive pour la Ville avec M. le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. Elle définit les modalités de mise en œuvre pour une durée de 3 ans. Le Conseil municipal **dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.





**COFRANETH**  
PROPRETÉ - SERVICES  
*Care the Planet*

**PROPRETÉ - SERVICES**  
Une équipe de professionnels du nettoyage qualifiée à votre service.  
*Démarche qualité, environnementale et sociétale*

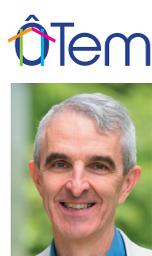
23 avenue de la Baltique - 91140 Villebon-sur-Yvette - Tél. 01 69 74 87 65  
jecontacte@cofraneth.fr - www.cofraneth.fr



**BRASSERIE DES SPORTS**  
**TABAC - BAR - PMU - LOTO - PRESSE**  
**COMPTE NICKEL - RELAIS PICKUP**

**Nouveaux horaires**  
**Lundi à vendredi 7h30 à 19h30**  
**Samedi 8h30 à 19h30**  
*Fermé le dimanche*

**104, rue des Casseaux - 91140 VILLEBON/YVETTE**  
**Tél. : 01 60 10 19 47**



**Otempstic** Tél : 06 87 77 39 41  
www.otempstic.fr

Benoît Cousquer - Palaiseau  
**Interventions à domicile :**  
**Assistance technique, formation**  
sur votre PC, tablette, smartphone  
Dédution - crédit impôts : 50 %



**TIERS PAYANT**

**OPTIQUE DE LA MAIRIE**  
1 place Gérard-Nevers  
91140 Villebon-sur-yvette  
Tél.Fax **01 60 14 64 13**  
www.optiquedelamairievillebon.com  
POUR VOS YEUX EXIGEZ DES VERRES  
DE QUALITÉ FRANÇAISE



**Orpi**  
Des femmes et des hommes  
pour votre bien

Vendre | Acheter | Louer | Faire gérer

**Pour Particuliers  
et Professionnels**  
villebon@orpi.com  
contact91@orpi.com

**01 69 31 91 91**



**FNAIM ALVIMMO**  
L'immobilier c'est  
notre métier

Depuis 1990 à votre service

**ACHAT / VENTE**  
**GESTION / LOCATION**

19, avenue du Général Leclerc – PALAISEAU  
**01 60 14 97 97**  
www.alvimmo.com

**Estimation offerte**



RÉSERVEZ ICI  
VOTRE ESPACE  
PUBLICITAIRE

CONTACTEZ LA MAIRIE AU 01 69 93 49 00

## SERVICES MUNICIPAUX

# Horaires d'ouverture d'Été

Les services municipaux vous accueillent pendant l'Été. Pour vos démarches administratives, privilégiez la prise de rendez-vous. Ces horaires vous sont communiqués sous réserve des contraintes liées au contexte sanitaire.



## MAIRIE

La Mairie est ouverte le lundi de 14 h à 17 h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 8h30 à 12 h. Fermeture le mercredi 14 juillet, et les samedis 7, 14 et 21 août.

**Hôtel de Ville, Tél. 01 69 93 49 00**  
[accueil.mairie@villebon-sur-yvette.fr](mailto:accueil.mairie@villebon-sur-yvette.fr)

## SERVICES TECHNIQUES

Les Services Techniques sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h. Fermeture le mercredi 14 juillet.

**Services Techniques,**  
**Tél. 01 69 93 49 30**  
[ctm@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ctm@villebon-sur-yvette.fr)

## POINT INFORMATION JEUNESSE

Avec ou sans rendez-vous, le PIJ accueille les jeunes de 15 à 30 ans les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10 h à 12 h et de 14h30 à 17h30, (fermé au public le lundi et le samedi). Fermé le 14 juillet et du samedi 31 juillet au dimanche 22 août inclus.

**Point Information Jeunesse,**  
**Tél. 01 69 93 49 23**  
[pij@villebon-sur-yvette.fr](mailto:pij@villebon-sur-yvette.fr)

## CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de loisirs est ouvert jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> septembre inclus de 8 h à 18h30, sur inscription préalable. Exceptionnellement, l'accueil du matin ne sera pas assuré jeudi 2 septembre.

**Centre de loisirs,**  
**Tél. 01 69 93 49 24**  
[centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr](mailto:centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr)

## BOUGE TA VILLE

Bouge ta Ville ouvre ses portes aux jeunes de 11 à 15 ans jusqu'au vendredi 30 juillet et du lundi 23 au mardi 31 août de 8h30 à 18 h, sur inscription préalable. L'Espace Jeunesse reprend ses horaires habituels à partir du jeudi 2 septembre pour les 11-17 ans.

**Espace Jeunesse,**  
**Tél. 01 69 93 56 78 - 06 20 99 11 83**  
[jeunesse@villebon-sur-yvette.fr](mailto:jeunesse@villebon-sur-yvette.fr)

## LUDOTHÈQUE

La Ludothèque accueille les joueurs les mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12 h jusqu'au vendredi 30 juillet et du mardi 17 au vendredi 27 août. Fermeture les 13 et 14 juillet et du 3 au 13 août.

**Ludothèque municipale,**  
**Tél. 01 69 93 49 34**  
[ludotheque@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ludotheque@villebon-sur-yvette.fr)

## MÉDIATHÈQUE

Du 21 juillet au 25 août, la Médiathèque est ouverte uniquement les mercredis de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h.

**Médiathèque municipale,**  
**Tél. 01 69 93 49 15**  
[mediatheque@villebon-sur-yvette.fr](mailto:mediatheque@villebon-sur-yvette.fr)

## CONSERVATOIRE ERIK-SATIE

Le secrétariat est fermé jusqu'au vendredi 27 août. Les professeurs assureront des permanences pour rencontrer les parents et les enfants du 6 au 11 septembre. Reprise des cours lundi 13 septembre.

**Conservatoire Erik-Satie,**  
**Tél. 01 69 93 49 18**  
[conservatoire@villebon-sur-yvette.fr](mailto:conservatoire@villebon-sur-yvette.fr)

## CENTRE CULTUREL JACQUES-BREL

Le Centre Culturel Jacques-Brel rouvrira au public mercredi 1<sup>er</sup> septembre.

**Centre Culturel Jacques-Brel,**  
**Tél. 01 69 93 49 21**  
[ccjb@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ccjb@villebon-sur-yvette.fr)

## CENTRE SPORTIF SAINT-EXUPÉRY

Le Centre sportif est ouvert tout l'été de 8 h à 21 h du 12 juillet au 14 août, les 14 juillet et 15 août de 9 h à 18h30, et de 8 h à 23 h à partir du 16 août.

En raison de travaux, le terrain d'honneur, l'aire des fêtes et la piste d'athlétisme sont momentanément inaccessibles.

**Service des Sports, Tél. 01 69 93 49 16**  
[centresportif@villebon-sur-yvette.fr](mailto:centresportif@villebon-sur-yvette.fr)

## TERRAINS EN ACCÈS LIBRE

Sont ouverts tous les jours de 9 h à 19h30 :

- terrain des Casseaux, rue Marcel-Pagnol (basket, football, handball),
- square de Villiers (basket, jeux pour enfants, balançoires, ressorts, toilettes),
- le plateau Prunier, allée des Lilas (basket, handball).

Les autres terrains sont ouverts sans condition d'horaire.

## Un don du sang, 3 vies sauvées

Face à la situation sanitaire, les établissements de don du sang ont plus que jamais besoin de votre mobilisation. La prochaine collecte aura lieu vendredi 3 septembre de 15 h à 20 h au Foyer des sportifs,

gymnase Marie-Marvingt, Centre Sportif Saint-Exupéry. Prenez rendez-vous sur [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) et choisissez votre créneau horaire.

## PARTAGEONS DEMAIN

# Agir ensemble pour notre cadre de vie et nos services de soins

LA MUNICIPALITÉ PROTÈGE UNE NOUVELLE ZONE HUMIDE... À SON CORPS DÉFENDANT !

Le dernier Vivre à Villebon a été l'occasion d'une belle performance du maire. Dominique Fontenaille y annonce avoir sauvé une zone humide.

Il a sans doute dû batailler ferme contre M. Fontenaille Dominique qui souhaitait y faire construire un centre d'accueil pour personnes en situation de handicap.

M. Fontenaille ou le pompier pyromane ! C'est tout de même osé de communiquer ainsi. Ce genre d'hypocrisie est grave car il laisse entendre que tout est permis en politique et conduit les citoyens à s'en désintéresser et à boudier les urnes.

Pour rétablir la vérité, il nous a fallu plus d'un an de lutte contre le maire pour en arriver au résultat heureux : la zone humide et boisée derrière la MJC va être déclarée inconstructible.

Nos interventions en Conseil Municipal ont été balayées avec dédain. Le maire nous rétorquait que ce n'était pas une zone humide puisque ce n'était pas inscrit au PLU... Dont il est l'auteur !!! La réalité du terrain ne lui importait pas. Nous avons écrit à la préfecture, au conseil départemental, nous avons contacté les associations environnementales et les voisins de l'opération seuls habilités à s'opposer au permis de construire. Une pétition lancée par nos soins a recueilli plus de 800 signatures (un immense merci à tous ceux qui ont partagé cette lutte). Et cette énergie a fini par payer, le maire étant contraint de faire réaliser une expertise qui confirmait nos dires (avec 19 plantes typiques des zones humides) et lui imposait ainsi le classement de la zone.

La fibre écologiste du maire est bien plus présente dans ses écrits que dans les faits et dans ses décisions ! Et Villebon continue de se densifier à grande vitesse, sans pour autant répondre aux difficultés que cela engendre, en particulier en termes de circulation.

Nous avons besoin de maintenir un maximum de zones arborées pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, pour protéger la biodiversité, pour réguler le ruissellement des eaux de pluie (et limiter les risques d'inondation) et pour assainir l'air que nous respirons.

Préservez les zones humides, protégez nos arbres et plantons-en autant que nous le pouvons (et bien plus que les 38 en 7 ans dont s'enorgueillit le maire).

### PROMESSE DE BOUCHONS DANS LA RUE DES MARAÎCHERS

En ignorant les conseils des experts en aménagement urbain (le CEREMA), la majorité a acté un plan de circulation jugé totalement inadapté et voué à l'échec par notre groupe : transformer l'impasse de la Basse Roche (sans trottoir) en axe principal pour rejoindre l'école de la Roche. C'est en premier lieu créer un problème d'insécurité pour les nombreux piétons qui empruntent chaque jour cette voie pour se rendre à l'école. En second lieu, les véhicules qui seront autorisés à emprunter cette rue, notamment les véhicules agricoles, vont devoir manœuvrer pour y monter (les tests réalisés le démontrent) ce qui paraît impensable en heures de pointe ! Cela risque donc de créer des engorgements supplémentaires en aval du carrefour.

Nous préconisons de réouvrir la discussion pour arriver à un plan de circulation qui répond aux besoins d'une majorité de Villebonnais au lieu de répondre aux exigences de quelques-uns : réfléchir en termes de flux aux heures de pointe, créer un sens unique à minima depuis l'école de la Roche jusqu'au carrefour avec la rue de Palaiseau, pour apaiser la circulation devant l'école, écouter puis évaluer par le vote les propositions d'itinéraires alternatifs dont les études ont été confiées à un cabinet en aménagement urbain (et financées par les contribuables), laisser l'impasse de la Basse Roche en l'état, créer une véritable piste cyclable sécurisée... Si vous souhaitez nous soutenir dans cette

démarche pour stopper le projet du maire, et provoquer un réel choix citoyen, n'hésitez pas, signez notre pétition : <http://chng.it/twPWGTxK7v>

### DÉFENSE DES HÔPITAUX

Moderniser l'offre de soins hospitaliers sur le Nord Essonne est le premier besoin auquel répond la construction du nouvel hôpital sur le plateau de Saclay. Avec un total de 479 lits et places en soins ambulatoires, cet établissement est une réalisation ambitieuse... Annonceur de difficultés inacceptables pour les futurs malades et leurs familles. A son ouverture, les hôpitaux d'Orsay, Longjumeau et Juvisy-sur-Orge seront fermés pour certains, les lieux revendus au privé et une offre de soins locaux d'urgence sera peut-être maintenue. 500 lits disparaissent entre les fermetures passées et à venir alors que la population du territoire ne cesse d'augmenter. C'est aussi l'offre de consultation avec les généralistes et les spécialistes indispensables dès lors que l'accès à la médecine libérale devient impossible en raison de son coût et de la diminution du nombre de médecins. Ce sont aussi des trajets plus longs pour rejoindre le nouvel établissement. Pour les Villebonnais, la distance change relativement peu... Sauf pour les usagers de transports en commun qui devront faire un long périple via Massy.

Pour la défense du service public des soins hospitaliers, pour son accessibilité, nous proposerons au Conseil Municipal, le 1<sup>er</sup> juillet, une motion adressée aux autorités sanitaires et politiques.

Le 2 Juin 2021.

## VILLEBON AVEC VOUS

# Villebon-sur-Yvette s'engage résolument pour « Nature en Ville »

Notre commune possède une caractéristique rare et parfois méconnue : près de la moitié de son territoire est inconstructible, soit en raison de la proximité avec des infrastructures génératrices de nuisances (plan de gêne sonore de l'aéroport d'Orly, TGV Atlantique, lignes très haute tension, autoroute A10) soit par l'effet d'une protection réglementaire (zones agricoles, forêts, espaces naturels sensibles...).

En complément, la Municipalité a affirmé dans son programme de mandature sa volonté de préserver des espaces de biodiversité au sein même des zones construites ou constructibles.

C'est pourquoi Villebon-sur-Yvette s'est inscrite dès 2020 dans une démarche visant à conclure avec le Conseil départemental un contrat « Nature en Ville » qui viendra compléter notre Plan Climat.

Notre commune est l'une des toutes premières en Essonne à s'être engagée dans cette démarche.

Le contrat « Nature en Ville » a pour objet de préserver et de créer au milieu du bâti des terrains, même de petite taille, complètement réservés à la nature et ainsi offrir des espaces de respiration en zone urbaine, tels des « pas japonais ». Selon les parcelles, plusieurs affectations sont envisageables : elles peuvent être laissées en friche afin de laisser la biodiversité s'y développer progressivement et spontanément ; elles peuvent être transformées en jardins partagés ou privatifs ; elles peuvent également servir de zone humide.

Dans le cadre du contrat « Nature en Ville », la Ville acquiert les terrains, s'engage à

conserver leur caractère naturel et à prendre en charge leur entretien. Quant au Département, il peut apporter une aide financière pour l'acquisition. Surtout, il peut, à travers le Conservatoire des espaces naturels sensibles, apporter son ingénierie pour aider la Ville à déterminer la destination de chaque terrain, améliorer ses pratiques de gestion des espaces verts et valoriser ce patrimoine naturel auprès des habitants.

Dans notre Commune, pas moins de 11 sites ont déjà été identifiés pour être intégrés dans cette démarche, représentant une superficie totale de 49.790 m<sup>2</sup>. Certains terrains ont déjà été achetés par la Ville, d'autres le seront prochainement. Il s'agit des terrains suivants :

- Un hectare sur les terrains de l'ex-DGA, rue des Casseaux ;
- Un terrain de 322 m<sup>2</sup> situé à côté de l'église Saint-Sébastien, rue la rue de la Fontaine d'Yvette ;
- Un terrain de 4 894 m<sup>2</sup> situé à côté du collège Jules Verne, rue du Moulin de la Planche ;
- Une zone humide au sein d'un terrain de 6 539 m<sup>2</sup> situé derrière la MJC Boby-Lapointe ;
- L'espace ABC d'une surface de 585 m<sup>2</sup> situé Chemin des Foulons ;
- La butte boisée de 1 911 m<sup>2</sup> qui surplombe la résidence des Foulons, rue du Bas de la Ferme ;
- Le verger pédagogique Villa Bona, d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, situé rue des Maraîchers ;
- Un terrain humide de 4 894 m<sup>2</sup> situé au rond-point de l'Europe ;
- Une parcelle de 500 m<sup>2</sup> située rue de Palaiseau ;

- Une parcelle sur le chemin du bas de la Plante des Roches ;
- La butte boisée de la Prairie, face au centre commercial Villebon 2, d'une superficie de 19.996 m<sup>2</sup>.

Lors de la prochaine modification puis de la révision du Plan local de l'urbanisme (PLU), ces terrains seront, pour ceux qui ne le sont pas encore, classés de sorte à être protégés définitivement de toute construction.

Cette politique, qui suppose plusieurs acquisitions foncières, représente un effort financier conséquent : plus d'un million d'euros ! A ce jour, il s'agit de la démarche « Nature en Ville » la plus ambitieuse qui soit programmée en Essonne.

Cette politique pourra être menée sans augmenter ni la dette ni la part communale des impôts locaux, grâce à la gestion rigoureuse menée par la majorité municipale depuis près de vingt ans qui a permis de dégager, au fil des années, une épargne nette suffisante pour des projets de long terme comme celui-ci.

Les Villebonnais pourront ainsi constater, à travers un tel programme, que lorsque la majorité municipale parle de préserver les milieux naturels, reconquérir la biodiversité et aménager durablement, elle n'en reste pas aux bonnes intentions ou aux incantations.

**Dominique Fontenaille, Victor Da Silva, Nathalie Plumail, Patrick Batoufflet, Michèle Boulanger, Romain Millard, Dominique Rousseau, Patrick Faure, Olivia Lucas, Mohamed Dehbi, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehousel, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Dominique Forcade, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi.**  
[www.villebonavecvous.net](http://www.villebonavecvous.net)

# L'évolution de la vie municipale de 1792 à 1873

**Au cours des siècles, les relevés des actes dans les registres paroissiaux ou d'État-Civil ont beaucoup évolué.**

**S**ous l'Ancien Régime, les registres de baptêmes, mariages et sépultures sont tenus par les curés des paroisses. En cas d'absence, ces derniers sont substitués par le curé d'une paroisse proche ou par le prêtre d'un ordre religieux.

### Baptiser un enfant

Les parents d'un nouveau-né sont cités dans l'acte de baptême. Le père apparaît en premier, la mère en second. Les parents choisissent les parrains et marraines, mais pas le (ou les) prénom(s) de l'enfant. Ces derniers « nomment » les enfants au sens littéral du terme. Un garçon porte obligatoirement le prénom de son parrain, une fille le prénom de sa marraine. Peu à peu, cette coutume disparaît. Nous passons d'un seul prénom à deux, trois, voire quatre. Une ordonnance royale demande aux parents, parrains et marraines de signer l'acte. S'ils ne savent pas écrire, une croix peut parfois être tracée en lieu et place de la signature. L'impossibilité d'écrire est signalée sur l'acte.

### L'après Révolution

La Révolution Française modifie beaucoup la tenue de ces registres. À Villebon-sur-Yvette, le tout premier acte républicain combine d'anciens et de nouveaux usages, comme nous le montre cet extrait d'acte de baptême. « *Le 30 novembre 1792, an premier de la République, Nicolas Trelat officier public* » pour le « *baptême de Jean George Jaquier est comparu en la Maison Commune du lieu Jean René Jacquier, vigneron demeurant en ce dit lieu, lequel nous a déclaré la naissance d'un Enfant Mâl(e) né ce matin à dix heures, fils de Jean René Jacquier et de Marie Louise Constance Larmier son épouse, assisté de George Fôlletre âgé de 44 ans,*

*maître d'hôtel chez Madame de Pracomtal à Villebon et Marguerite Pruvot, 30 ans, domestique chez Monsieur de Villebon, témoins pour lequel ont reconnu l'enfant Jean George, ont signé* ». Ici, l'officier d'État-Civil accomplit l'acte. Dès leur élection, cette mission est ensuite assurée par le Maire ou un adjoint. L'acte de naissance remplace le baptême. Les jeunes enfants sont présentés en Mairie.

### La prédominance masculine

L'acte de mariage ne représente plus une bénédiction nuptiale. En la Maison Commune, les futurs mariés comparaissent devant l'officier municipal. Le « Sieur » est cité en premier, la « Demoiselle » ensuite, puis leurs parents dans le même ordre. Ils sont accompagnés de deux témoins hommes pour chacun, présentés dans le même ordre.

La messe puis la sépulture au cimetière sont remplacées par l'acte de décès. Y figurent pour l'homme son nom et ses prénoms, pour la femme ses prénoms puis son nom de naissance. Une mention est indiquée s'il s'agit d'une naissance sans père connu.

Pour les actes de naissances comme pour les actes de mariages ou de décès, les deux témoins sont toujours des hommes. Dans la majorité des cas, il s'agit de personnalités du village. Sous l'Ancien Régime, on comptait des « bedeaux » (employés laïques d'une église) ou des maîtres de chant. Sous la République, des employés civils assurent la mission. Ils sont gardes champêtres, cantonniers, instituteurs, hommes de familles anciennement établies, agriculteurs ou artisans (cultivateur, maréchal ferrant, sabotier, journalier...) et sont domiciliés dans la commune pour la plupart.

Sous la République, le Maire est souvent remplacé par un Adjoint. Le père reste cité avant la mère. Les parrains et marraines sont remplacés par deux témoins, des hommes « amis » de la famille, non-parents et demeurant au village. Dans l'ordre sont indiqués, le nom de l'homme,

ses prénoms, sa profession, ses dates et lieux de naissance, son lieu d'habitation, son père et sa mère vivants ou décédés. La femme est quant à elle désignée par ses prénoms et son nom de naissance. Les personnes n'ayant pas été en mesure de signer sont toujours mentionnées. Il s'agit souvent de femmes.

### 4 septembre 1870, journée révolutionnaire

Il est encore trop peu rappelé que la République s'est définitivement installée par une « petite révolution » qui marqua la chute du Second Empire. Signée à Sedan, la capitulation des armées françaises est connue le 3 septembre 1870. Les députés républicains exigent la déchéance de la dynastie napoléonienne. Le 4 septembre, la foule envahit le Palais Bourbon. Léon Gambetta, Jules Favre et Jules Ferry proclament la troisième République à l'Hôtel de Ville de Paris et installent un gouvernement provisoire.

Cette action provoque quelques changements dans les actes. Pour la naissance d'une fille à Villebon, nous pouvons lire : « *Le 26 février 1873 à midi, acte de naissance de Marie Ambrosine Petit, de sexe féminin, née hier à 7 h du matin, fille de Jean Ambroise Petit, cultivateur, 33 ans, et de Elisa Lebas, cultivatrice, 25 ans, tous deux domiciliés à la Roche, hameau de cette commune. Les témoins ont été MM Jean Ambroise Petit, cultivateur, 44 ans, François Victor Roger, instituteur, 26 ans, domicilié à Villebon. Ils ont signé avec nous Pierre François Petit, adjoint au Maire* ». Les femmes ne sont plus « sans profession ». Elles sont parfois reconnues comme ayant un métier. Les témoins restent toujours des hommes. Des annotations ajoutées à la main par le (ou la) secrétaire de Mairie, dit(e) greffier, indiquent en marge de l'acte le mariage ou le décès de la personne.

**Pierre Gérard**

Atelier d'histoire Le Temps des Cerises  
MJC Boby-Lapointe

# Bien TRIER...

## ...pour mieux RECYCLER !



**TOUS les papiers  
les emballages ménagers plastiques,  
en carton et en métal vont  
EN VRAC dans le  
BAC JAUNE !**

Un doute, une question ?

Tél. : 01 64 53 30 00 - [www.siom.fr](http://www.siom.fr)



# Le plaisir des courses faciles à chaque instant !

Vous cliquez,  
nous chargeons  
en 5min

**Auchan**drive



Pour vos repas  
et événements

**Auchan**traiteur



Pour vos comités  
d'entreprises  
ou associations

**Auchan** PRO



Recyclage  
de vos bouteilles  
plastiques



Recharge de votre  
véhicule électrique



Lutte contre le  
gaspillage  
alimentaire avec



**Auchan**  
VILLEBON

À VOTRE SERVICE SUR

**Auchan.fr** Infos pratiques sur [www.auchan.fr](http://www.auchan.fr) (votre magasin Villebon)

**f** Ou sur Facebook <https://www.facebook.com/auchanvillebon>

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI  
de 8h30 à 21h30  
ET TOUS LES DIMANCHES  
de 9h à 12h30

